

## **PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'AIR LIQUIDE TUNISIE**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

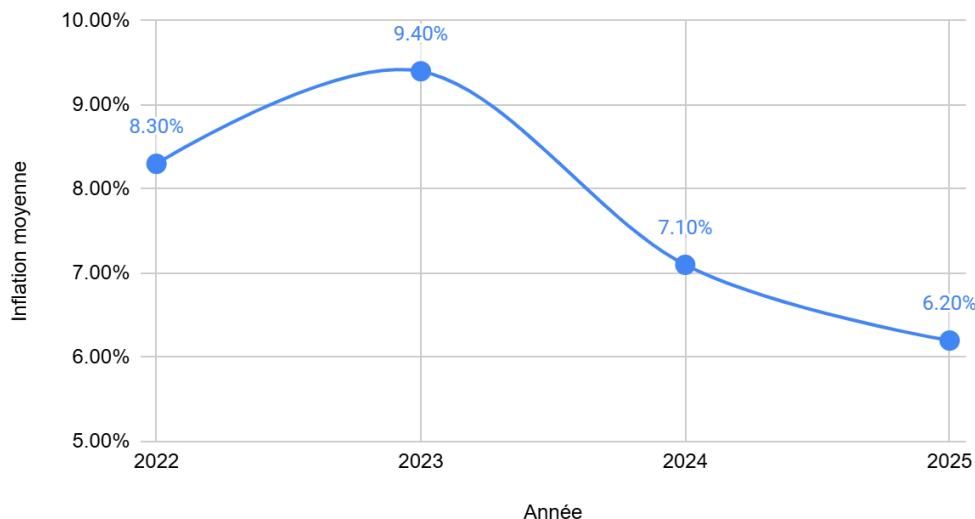
Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à l'article 25 des statuts, pour vous entretenir des résultats obtenus par votre Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2024, soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice, vous donner lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes et vous tenir informés de la situation de nos affaires.

### **RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

#### **Contexte économique**

- Le PIB a enregistré une croissance de 1.4% en 2024, en amélioration par rapport à 2023 PIB 0.4%.
- L'inflation en significative baisse , avec une moyenne annuelle de 7.1% en 2024, comparée à 9.4% en 2023.
- Le taux de chômage a légèrement baissé pour s'établir à 16% au dernier trimestre de 2024 contre 16.4% au quatrième trimestre de 2023, comparé à 15.2% à la même période en 2022.
- Les investissements directs étrangers (IDE) ont atteint un total de 2 910,2 millions de dinars en 2024, contre 2 396,5 millions de dinars en 2023, enregistrant ainsi une progression impressionnante de 21,4 %.
- Le déficit commercial de la Tunisie a augmenté de 10,8% en 2024, atteignant 18,927 milliards de dinars tunisiens (5,89 milliards \$) contre 17 milliards de dinars en 2023 et 25 milliards de dinars durant l'année 2022.
- À la fin de l'année 2024, l'Euro s'échangeait à 3.32 dinars tunisiens, affichant une amélioration de 2.1% par rapport à 2023 l'Euro à 3.39, tandis que le dollar américain s'échangeait à 3.18 dinars tunisiens, enregistrant une dépréciation de 3.6% par rapport à l'année précédente ( \$ à 3.07)

**Inflation moyenne vs. Année**



#### **Faits marquants**

- Air Liquide Tunisie a malheureusement enregistré 2 accidents avec arrêt en 2024,
- Une nette amélioration du découvert clients, 37 jours de réduction du DSO, malgré les difficultés de

- paiement enregistrées principalement auprès des clients publics,
- Extension du contrat de production d'azote sur site d'un client oil and gas pour une durée de 10 ans pour une valeur totale de 21 mDT,
  - Augmentation du résultat net individuel de 8% par rapport à la même période de l'exercice 2023,
  - Maintien et reconduction des certifications ISO 9001, ISO 14001 et FSSC 22000
  - La poursuite des programmes d'efficacité qui ont permis de compenser la hausse des coûts et faire face à l'inflation, 4 mDT d'efficacité réalisé en 2024.
  - Importations d'azote et d'oxygène d'Algérie pour faire face à une production en mode dégradé durant le 2ème semestre de 2024.
  - Approbation d'un budget d'investissement de 9 mDT pour la rénovation des compresseurs de l'une des deux unités de production afin de maintenir le niveau de fiabilité de la production Azote et Oxygène.
  - Dans le cadre de l'engagement du Groupe en matière de développement durable et de réduction de l'empreinte carbone, installation au siège d'une unité de production photovoltaïque d'une puissance de 101 KWc et démarrage d'une étude pour une production photovoltaïque déportée de 5 MW.

## Ventes

Le Chiffre d’Affaires réalisé par votre Société est de 36 808 KDT en baisse de 1% par rapport à celui de 2023.

Le résultat net de votre Société s’établit à 20 406 KDT contre 18 829 KDT pour l’exercice précédent, en hausse de 6%.

Messieurs les Commissaires aux Comptes vous feront l’analyse détaillée des différents postes des états financiers au 31 décembre 2024.

## Répartition du Capital et des droits de vote

Les principaux actionnaires possédant directement dans Air Liquide Tunisie plus de 5% de participation et de droits de vote sont :

- Air Liquide International, 59.1%
- Groupe Banque de Tunisie, 22.9%
- La Banque Nationale Agricole, 11.1%

## Composition du Groupe et activités

AL Tunisie contrôle les 3 filiales suivantes :

- Air Liquide Tunisie Services (ALTS) est une société anonyme régie par la loi 91-44 du 13 juillet 1991 sur le commerce de distribution. Elle a été créée le 15 juin 1992 avec un capital de 750 000 dinars, détenu à concurrence de 99,992% par Air Liquide Tunisie. Son activité est la commercialisation des gaz industriels et médicaux, de matériel de soudage et de matériel médical.
- Vitalaire est une société à responsabilité limitée au capital de 200 000 dinars divisé en vingt mille parts de dix dinars chacune. Elle a comme activité la vente et la location de matériel de santé à domicile. Le capital de la société est détenu à hauteur de 99.99% par la filiale Air Liquide Tunisie Services.
- Air Liquide SPECNA est une société à responsabilité limitée au capital de 150 000 dinars divisé en mille cinq cents (1 500) parts sociales de cents dinars (100) chacune. La participation de la société Air Liquide Tunisie Services est de 1/3 du capital social de SPECNA. L’activité de la société est la production de gaz spéciaux.

## Exposé sur la situation de la société

Le Chiffre d’Affaires réalisé par votre Société est 36 808 KDT de 37 119 KDT en baisse de 1% par rapport à celui de 2023.

Le résultat net de votre Société s’établit à 20 406 KDT contre 18 829 KDT pour l’exercice précédent, en hausse

de 8%.

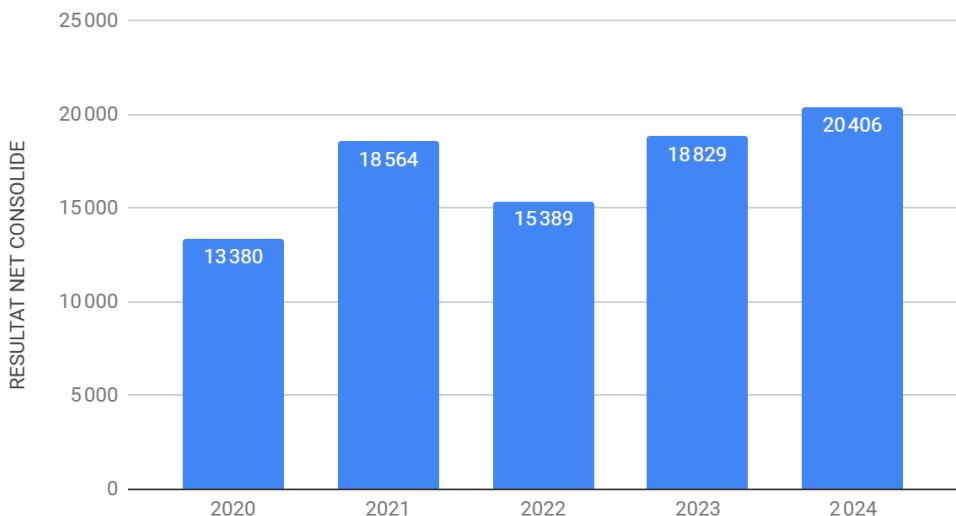
Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Air Liquide Tunisie s'élève à 140 072 KDT, en hausse de 6.7% par rapport à 2023.

Le chiffre d'affaires consolidé s'analyse de la façon suivante :

- Industriel : (Hors export) 85 617 KDT en hausse de 8.5% :
  - Gaz : 76 284 KDT en hausse de 8.3%
  - Matériel de soudage : 9 533 KDT en hausse de 9.6%
- Santé : (Hors export) : 52 307 KDT en hausse de 6.7% :
  - Gaz : 36 867 KDT en hausse de 12%
  - Matériel médical 7 304 KDT en baisse de <21%>
  - Domicile : 8 136 KDT en hausse de 22%.
- Export : 1 948 KDT en baisse de <20%>.

#### **Evolution des résultats d'AIR LIQUIDE TUNISIE au cours des dernières années**

#### **RESULTAT NET CONSOLIDÉ ALT**



#### **Les ressources humaines du groupe en Tunisie**

Au 31/12/2024 le groupe Air Liquide Tunisie comptait 232 personnes dont 60 femmes, soit 26% de l'effectif et 32.7% de femmes M&P.

Le Groupe Air Liquide s'engage pour la diversité et l'inclusion depuis de nombreuses années et se fixe l'objectif d'avoir 35% de femmes dans l'effectif global d'ici 2025. Dans cet esprit, le respect de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a fait l'objet en Tunisie d'actions constantes, visant à augmenter de manière significative la part des collaboratrices au sein de l'entreprise. En outre, Air Liquide Tunisie fête chaque année, depuis 13 ans, la Journée mondiale de la femme le 8 mars. Dans cet univers industriel et technique, la Journée de la Femme est l'occasion de reconnaître la valeur de nos collaboratrices.

#### **La politique de rémunération et d'évolution des collaborateurs**

Air Liquide Tunisie s'efforce d'offrir à ses collaborateurs des éléments de rémunération qui contribuent à un environnement de travail positif et favorisent le bien-être de tous. Guidés par nos objectifs ESG, nous reévaluons

régulièrement nos avantages sociaux afin d'offrir des conditions attractives.

La rémunération globale est basée sur le poste, les responsabilités et la performance. Elle tient compte des conditions du marché local, de l'équité interne et de la législation. Le salaire de base est établi à partir de références marché fiables et indépendantes sur des postes équivalents en termes de responsabilité.

Elle se compose généralement d'un salaire de base auquel peuvent s'ajouter des éléments de rémunération complémentaires.

La rémunération variable (bonus) est un élément clé de la politique globale de la rémunération d'Air Liquide. Elle est attribuée aux salariés qui ont atteint leurs objectifs de développement, avec un impact significatif sur les résultats de leur département.

Les principaux objectifs de la rémunération variable sont les suivants:

- Lier les efforts des collaborateurs aux objectifs de l'entreprise
- Reconnaître les résultats de l'année et la réalisation des objectifs

- L'entretien individuel annuel

En 2024, 100% des salariés d'Air Liquide Tunisie ont bénéficié d'un entretien individuel d'évaluation de leur performance avec leur manager. 100% ont été documentés dans l'outil MyHr. C'est l'occasion pour le manager d'évaluer la performance et de déterminer un plan d'action pour développer les compétences du collaborateur et capitaliser sur les savoirs-faire et les savoirs-être. C'est également l'occasion d'encourager l'évolution professionnelle des collaborateurs et de documenter leurs aspirations professionnelles.

- Les discussions de carrière

La performance des collaborateurs est suivie et mesurée chaque année au cours des entretiens que tout collaborateur doit avoir avec sa hiérarchie. En parallèle et pour accompagner le développement de carrière, les collaborateurs ont des échanges avec la Direction RH pour refléter sur leurs expériences, leurs compétences et exprimer leurs aspirations à plus long terme. En 2024, 100% des femmes cadres (hors Codir) ont eu un entretien de carrière.

- La mobilité

Véritable moteur de la croissance du Groupe, Air Liquide encourage la mobilité interne et géographique des collaborateurs dans l'ensemble des pays où il est présent. La mobilité correspond à la capacité et à la volonté d'un collaborateur de changer de métier ou de localisation géographique, dans son pays ou à l'étranger, pour répondre aux besoins de l'entreprise et pour réaliser son développement personnel.

La mobilité permet à l'entreprise de capitaliser sur le savoir-faire développé dans les différents métiers et de diffuser une culture d'entreprise commune. Elle permet également aux collaborateurs de bénéficier d'opportunités de carrière.

## Développer les compétences de nos collaborateurs

- Air Liquide Tunisie s'attache à identifier, attirer et développer les compétences nécessaires à son développement, à la bonne marche de ses opérations. À cette fin, la politique de Ressources Humaines définit les principales règles ainsi que les rôles et responsabilités des différents acteurs dans leur mise en œuvre, entre autres, pour:
  - l'acquisition et la pérennisation des compétences nécessaires à travers des programmes de formation ciblés,
  - l'accompagnement des collaborateurs dans leur développement personnel tout au long de leur carrière,
  - l'évolution des méthodes de travail au sein de l'entreprise,
  - la mesure et la reconnaissance des performances et des contributions pour l'ensemble des collaborateurs,
- Air Liquide Tunisie veille à construire un environnement professionnel engageant et collaboratif, orienté vers la performance, tout en préservant la santé et le bien-être des collaborateurs sur leur lieu de travail.

- L'intégration des salariés

Dans le cadre de sa politique de recrutement, Air Liquide Tunisie accueille chaque année de nouveaux collaborateurs en provenance d'autres sociétés du Groupe ou de l'extérieur. Ces nouveaux embauchés bénéficient d'un programme d'intégration qui repose sur un parcours personnalisé, une journée d'intégration au sein d'un site d'exploitation, des points de situation réguliers et un accès à un espace personnalisé ressources humaines. L'intégration est réalisée non seulement au niveau local mais aussi au niveau du groupe grâce aux formations offertes en e-learning et aux formations organisées par Air Liquide Université.

Les actions de formation réalisées en 2024 (à fin décembre 2024) ont concerné 165 personnes (soit 84% de l'effectif) totalisant 17 heures de formation par personne sur l'année et un total de 6478 heures de formation.

### **La voix des collaborateurs**

Il existe un lien direct entre l'engagement des collaborateurs et la satisfaction des clients, qui est au cœur du programme d'entreprise.

L'engagement des collaborateurs est une des priorités des Ressources Humaines. Air Liquide a lancé un programme de mesure de suivi de l'engagement, My Voice. Il vise à améliorer l'expérience et le bien-être des collaborateurs. Il s'appuie sur un concept simple : écouter, comprendre et agir.

Après le lancement de l'initiative en 2019, les retours d'expérience des collaborateurs sont recueillis chaque année dans l'ensemble du Groupe pour mieux comprendre leurs attentes, identifier et déployer des actions appropriées et ainsi améliorer significativement leur engagement.

Un court questionnaire couvrant une vingtaine de points est envoyé à tous les collaborateurs, avec la possibilité de laisser des commentaires. Les questions portent, entre autres, sur la sécurité, l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, l'évolution de carrière, l'inclusion, l'autonomie, le développement professionnel et la confiance managériale.

Les réponses sont totalement anonymisées pour assurer une complète liberté de parole. Les résultats sont collectés en temps réel, agrégés et analysés dans une plateforme commune pour l'ensemble du Groupe. Chaque manager a accès aux résultats de son équipe, si les seuils garantissant la confidentialité des répondants sont respectés. Depuis son lancement, ce programme a permis de confirmer les forces d'Air Liquide qui contribuent à l'engagement des collaborateurs et d'identifier des opportunités, notamment dans le contexte de la crise sanitaire, afin d'y apporter dans les meilleurs délais des réponses appropriées.

Des actions ciblées sont lancées à différents niveaux dans l'organisation : au niveau des managers avec leurs collaborateurs pour améliorer la dynamique d'équipe, au niveau de l'entreprise.

A ce titre le taux d'engagement d'Air Liquide Tunisie, a été de 71 en 2024 contre 73 en 2023, plusieurs leviers ont été identifiés comme agissant fortement sur l'engagement des employés. Chaque département a préparé des plans d'actions lors de séance de réunion avec leur collaborateur. Ces plans d'actions sont insérés dans Glint et font l'objet d'un suivi tout au long de l'année.

### **Activités de la société en matière de recherche et de développement**

Air Liquide Tunisie bénéficie du savoir-faire et du support du groupe en matière de recherche et de développement et a accès à toutes les innovations et nouvelles applications.

### **Tableau d'évolution des capitaux propres :**

Données en dinars tunisiens	Capital Social	Réserves Légales	Autres Réserves	Fonds Social	Subventions d'investissement	Compte Spécial d'investissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice
<b>Solde au 31/12/2023 avant affectation</b>	<b>40 937 600</b>	<b>4 093 760</b>	-	<b>183 390</b>	<b>58 658</b>	-	<b>29 223 395</b>	<b>18 829 362</b>
Réserve légale		-						-
Autres réserves								-
Résultats reportés							8 113 087	<8 113 087>
Fonds Social				400 000				<400 000>
Compte Spécial d'Investissement								-
Dividendes distribués								<10 316 275>
<b>Solde au 31/12/2023 après affectation</b>	<b>40 937 600</b>	<b>4 093 760</b>	-	<b>583 390</b>	<b>58 658</b>	-	<b>37 336 482</b>	<b>0</b>
Résultat de l'exercice 2024								20 405 671
Autres Variations 2024				<-393 719>	<-29 034>	-		
<b>Solde au 31/12/2023 avant affectation</b>	<b>40 937 600</b>	<b>4 093 760</b>	-	<b>189 671</b>	<b>29 624</b>	-	<b>37 336 482</b>	<b>20 405 671</b>

### Evolution de la distribution des dividendes



### Les conditions d'accès à l'Assemblée Générale

Tout actionnaire désirant prendre part aux Assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte-dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

### **Contrôle Interne et gouvernance**

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein d'Air Liquide Tunisie, comme l'ensemble des moyens et procédures visant la maîtrise des activités et de certains facteurs de risque. Ce système s'articule autour de certains principes permettant d'assurer une maîtrise des risques et de garantir la sécurité et l'efficacité de nos opérations.

Le Conseil d'Administration a la compétence générale pour la gestion de la société, c'est lui qui définit les objectifs et prend les décisions stratégiques en matière économique, financière et technologique. Il peut décider la conclusion de tous les actes qui ne lui sont pas spécialement interdits.

Toutefois, le conseil d'administration ne peut empiéter sur les pouvoirs réservés par la loi aux assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration a un certain nombre de pouvoirs spécifiques, tels que:

- La convocation des assemblées générales;
- La cooptation d'administrateurs;
- La nomination, la révocation et la fixation des rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint;
- L'établissement des états financiers et du rapport de gestion;
- L'autorisation des conventions réglementées

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de deux ans.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou la survenance d'une incapacité juridique, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, le remplacer pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur. Cette nomination est soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

### **Comité permanent d'audit Interne**

Dans le cadre de la loi relative au renforcement de la sécurité financière (loi 2005-96 du 18 octobre 2005), le Conseil d'Administration a créé en 2006 un Comité permanent d'Audit. Le Comité d'Audit est composé de trois membres désignés parmi les membres du Conseil d'Administration et se réunit au moins une fois par an pour examiner la situation du contrôle interne de la société (développement du contrôle interne, planification, réalisation et suivi des audits). Les Commissaires aux Comptes sont invités à participer à ces réunions et à communiquer leurs remarques.

Le comité permanent d'audit est chargé de:

Veiller au respect par la Société de la mise en place d'un système performant de contrôle interne de nature à promouvoir l'efficience, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Assurer le suivi des travaux de contrôle au sein de la société.

Proposer la nomination du ou des commissaires aux comptes.

Agréer la désignation des auditeurs internes.

Les prises de participation ou les aliénations:

En 2024, Air Liquide Tunisie n'a effectué aucune opération de rachat d'action ni aucune prise de participation.

### **Evolution des cours de bourse depuis la dernière Assemblée Générale**



#### **Rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats:**

Selon les statuts de la société (article 34) concernant l'affectation des résultats, « le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre des réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux fixés,
- Les sommes affectées aux réserves constituées en exécution d'une délibération de l'Assemblée Générale,
- Les sommes reportées à nouveau.

Le reliquat est réparti entre les actionnaires. La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social ».

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice soit 20 405 671 DT de la façon suivante :

<b>2024</b>	
Bénéfice de l'exercice	20 405 671
Résultats reportés	37 336 482
<b>Total à répartir</b>	<b>57 742 153</b>
<b>Répartition</b>	
Réserves légales	
<b>Sous-total 1</b>	<b>57 742 153</b>
<b>Sous-total 2</b>	<b>57 742 153</b>
Réserve pour réinvestissement	
Fonds Social	-500 000
Report à nouveau	44 960 873
Dividendes	-12 281 280
<b>Solde</b>	<b>0</b>

Nous vous proposons de fixer en conséquence le dividende à 7,5DT pour chacune des 1 637 504 actions composant le capital social.

**Le paiement sera effectué à partir du 15/07/2025.**

### **RATIFICATION DE LA COOPTATION D' ADMINISTRATEURS**

Le Conseil propose à L'Assemblée Générale de ratifier la cooptation de Monsieur Nicolas Poirot en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Vincent Serrain ayant démissionné de son mandat d'administrateur à compter du 14 novembre 2024.

Monsieur Nicolas Poirot assurera ses fonctions pour la durée restant à courir au mandat de Monsieur Vincent Serrain soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2024.

Le Conseil propose à L'Assemblée Générale de ratifier la cooptation de Monsieur Aymen Ghorbel en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Andrew Reynolds ayant démissionné de son mandat d'administrateur à compter du 14 novembre 2024.

Monsieur Aymen Ghorbel assurera ses fonctions pour la durée restant à courir au mandat de Monsieur Andrew Reynolds soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2024.

Le Conseil propose à L'Assemblée Générale de ratifier la cooptation de Madame Mathilde Godard en qualité d'administratrice en remplacement de Madame Nassima Anin ayant démissionné de son mandat d'administratrice à compter du 14 novembre 2024.

Madame Mathilde Godard assurera ses fonctions pour la durée restant à courir au mandat de Madame Nassima Anin soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2024.

Le Conseil propose à L'Assemblée Générale de ratifier la cooptation de Madame Rima Eid en qualité d'administratrice en remplacement de Madame Sophie Cheene ayant démissionné de son mandat d'administratrice à compter du 14 novembre 2024.

Madame Rima Eid assurera ses fonctions pour la durée restant à courir au mandat de Madame Sophie Cheene soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2025.

### **RENOUVELLEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS**

Les mandats d'Administrateurs de la Banque Nationale Agricole, de Madame Mathilde Godard, de Monsieur Nicolas Poirot et de Monsieur Aymen Ghorbe viennent à échéance lors de cette Assemblée Générale Ordinaire. Ces Administrateurs étant rééligibles, et acceptant le renouvellement de leurs mandats, nous vous proposons une résolution en vue de leur réélection.

Le Conseil propose de renouveler les mandats de la Banque Nationale Agricole, de Madame Mathilde Godard, de Monsieur Nicolas Poirot et de Monsieur Aymen Ghorbe pour une durée de 2 ans.

Les mandats de la Banque Nationale Agricole, de Madame Mathilde Godard, de Monsieur Nicolas Poirot et de Monsieur Aymen Ghorbe prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

### **RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT**

Le mandat d'Administrateur indépendant de Monsieur Abdessalem Mankai vient à échéance lors de cette Assemblée Générale Ordinaire. Cet Administrateur étant rééligible, et acceptant le renouvellement de son mandat,

nous vous proposons une résolution en vue de leur réélection.

Le Conseil propose de renouveler le mandat de Monsieur Abdessalem Mankai pour une durée de 3 ans.

Le mandat de Monsieur Abdessalem Mankai prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

### **NOMINATION D'UN DEUXIÈME ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT**

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la société Air Liquide Tunisie S.A a lancé le 29 octobre 2024 un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur indépendant. Au bout d'un processus d'évaluation et de sélection des candidatures, le conseil a décidé de retenir la candidature de Monsieur Mokhtar Zannad et propose à l'assemblée générale de le nommer en tant qu'administrateur pour un mandat de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

### **RATIFICATION DE LA DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

Air liquide Tunisie S.A a également lancé le 29 octobre 2024 un appel à candidature pour désigner un administrateur représentant des actionnaires minoritaires. A cet effet, une seule candidature a été reçue. Le Conseil a effectué une vérification du respect de la candidature aux exigences édictées par la réglementation en vigueur et à statuer l'éligibilité de la candidature de Monsieur Salah Omri.

Les actionnaires minoritaires de la société AIR LIQUIDE TUNISIE se sont réunis en Assemblée Élective sur convocation faite par le Conseil d'Administration, conformément à l'avis de la convocation paru au site du Conseil du Marché Financier, bulletin officiel n°7261 du 16 décembre 2024 et en application des exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, de l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 ainsi que par la Décision Générale du Conseil du Marché Financier (CMF) du 01 mars 2022.

L'Assemblée Élective a mis au vote au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires la candidature de Monsieur Salah Omri.

L'Assemblée Élective a élu Monsieur Salah Omri au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires à hauteur de 156 470 voix correspondant à 156 470 actions.

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale Ordinaire de ratifier la désignation de Monsieur Salah Omri au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour un mandat de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

### **JETONS DE PRÉSENCE**

Par ailleurs, nous vous demandons de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs de 85 000 DT, incluant 15 000 DT revenant aux membres du comité permanent d'audit. Ce montant sera mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Le Conseil soumet enfin à l'Assemblée Générale une résolution relative aux opérations et conventions entrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés commerciales.

#### **I. Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'administration nous a tenu informés des nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

#### **1- *La convention de services GEODE Truck Loading System***

Un quatrième avenant portant sur le projet Geode Truck loading System a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée entre Air Liquide Tunisie S.A « ALT » et Air Liquide IT « AL IT » et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par AL IT pour la région AMEI. Il est à préciser que GEODE est une solution de gestion autonome des remplissages des camions citerne (Truck Loading System - TLS), piloté par ALIT, visant à automatiser le processus de production et livraison dans le site Borj Cedria

En vertu de cette convention, « « AL IT facturera des frais de déploiement d'un montant de 170 000 euros ainsi que des frais d'utilisation annuels.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 14 novembre 2024 et a pris effet à partir du 01<sup>er</sup> janvier 2025.

#### **2- *La convention de services ALERT IT***

Un cinquième avenant portant sur le projet Alert IT a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée entre Air Liquide Tunisie « ALT » et Air Liquide IT « AL IT » et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par « AL IT » pour la région AMEI. Alert IT est un outil utilisé pour la supervision à distance des appareils automatisés (DCS) sur les sites industriels. Alert IT centralise les alertes critiques et les transmet aux techniciens en astreinte selon un calendrier prédefini.

Alert IT fait partie des outils permettant la salle de contrôle avancée et la supervision à distance des usines. Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 14 novembre 2024 et a pris effet à partir du 01<sup>er</sup> janvier 2025.

#### **3- *Opérations d'achats de consommables de soudage auprès de la société Air Liquide Tunisie Services***

Au cours de l'exercice 2024, la société Air Liquide Tunisie S.A a réalisé des opérations d'achats de consommables de soudage auprès de la société Air Liquide Tunisie services pour un montant de 60.862 DT HT. La dette correspondante inscrite au passif du bilan s'élève au 31 décembre 2024 à 60.862 DT.

Il convient de préciser que la société Air Liquide Tunisie S.A a dû acquérir ces consommables afin d'assurer l'entretien des cadres de gaz. La direction estime que cette opération est courante et rentre dans le cadre normal de l'activité des deux sociétés. En conséquence, aucun rapport spécial n'a été émis à ce sujet.

#### **II- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par votre assemblée générale, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les opérations réalisées en 2024 au titre de ces conventions sont présentées ci-après :

- Un troisième avenant portant sur le projet OT-BOX a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée entre Air Liquide Tunisie « ALT » et Air Liquide IT « AL IT » et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par « AL IT ». Il s'agit d'un programme mondial majeur, piloté par l'IT du Groupe Air Liquide, visant à sécuriser les actifs industriels de toutes les filiales contre les incidents/risques cyber (Ex. Virus, logiciel malveillant, hameçonnage, piratage, perte de contrôle des unités de production, accès aux données confidentielles, etc...). Il convient de signaler que cette convention n'est pas encore activée jusqu'au 31 décembre 2024.

- Au cours de l'exercice 2024, la société Air Liquide Tunisie S.A a réalisé une opération de vente avec la société Air Liquide Tunisie Services. Cette opération porte sur le transfert de propriété de l'ensemble du parc roulant vrac utilisé pour le transport des gaz vrac d'Air Liquide Tunisie S.A à Air Liquide Tunisie Services. Ce transfert est justifié par le fait que les documents de transport sont édités au nom d'ALTS dans la mesure où c'est l'entité qui commercialise les produits transportés alors que le matériel roulant est la propriété d'ALT qui bénéficie d'une autorisation de transport pour son propre compte. La valeur brute des immobilisations objets du transfert s'élève à 1.872.844 DT.

L'opération de transfert prévue par cette convention n'a pas été effectuée jusqu'au 31 décembre 2024.

- Au cours de l'exercice 2023, la société Air Liquide Tunisie SA a réalisé une opération d'achat de CO2 auprès de la société Air Liquide Tunisie Services pour un montant de 2.106.490 DT. La dette correspondante inscrite au passif du bilan au titre de cette opération s'élève, au 31 décembre 2024, à 2.506.723 DT. Il est à rappeler qu'en 2023, Air Liquide Tunisie SA a dépassé son quota d'importation au titre de ce produit et, afin d'assurer la continuité de son activité, Air Liquide Tunisie Services a importé pour son compte afin de respecter les délais de livraison clients. La direction a estimé que cette opération est courante et rentre dans le cadre normal de l'activité des deux sociétés.
- Dans le cadre du projet Gym Transform « GymT », la société Air Liquide Tunisie a signé une convention avec la société Air Liquide Europe Business Services (ALEBS). Cette convention, porte sur l'activité transactionnelle notamment le traitement des opérations comptables, la saisie des données, la gestion des requêtes, la gestion des demandes de remboursement des frais de personnel, le traitement des paiements, l'enregistrement des opérations de trésorerie, la saisie des données dans le système de consolidation et la gestion des requêtes des auditeurs.

En vertu de cette convention, ALEBS facture une rémunération annuelle qui est révisée annuellement, basée sur la méthode du coût réel majoré en tenant compte des dépenses d'exploitation (Coûts directs du personnel, Coûts généraux et coûts IT) engagées par ALEBS pour fournir ces services, moyennant une majoration de 5%. La répartition des frais est basée sur le nombre de ETP (Équivalent Temps Plein) réellement affectés au service rendu à la société ALT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Europe Business Services en 2024 au titre de cette convention s'élève à 367.454 € soit 1.236.631 DT. Les dettes non encore réglées au 31 décembre 2024 et figurant parmi les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 183.198 € soit 608 385 DT.

- Dans le cadre de l'organisation interne des activités du groupe Air Liquide en Afrique, au Moyen-Orient et en Inde, la société Air Liquide Tunisie S.A a signé une convention de fourniture de services.

En vertu de cette convention, la société ALMEIH a été identifiée en tant que Centre de Soutien aux Entreprises chargé de fournir des services de soutien opérationnel aux entités du groupe Air Liquide dans les domaines de la fiscalité, du conseil en trésorerie, de l'assurance, du contrôle interne et de la gestion des risques, des ressources humaines et des services d'achats afin d'assurer un développement harmonieux des entités du Groupe.

Selon cette convention, la société ALMEIH facturera trimestriellement, à la société Air Liquide Tunisie un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2023.

Le montant constaté en charge au titre cette convention s'élève au 31 décembre 2024 à 321.806 € soit 1.083.006 DT.

Le montant non encore réglé au titre de cette convention à la date du 31 décembre 2024 s'élève à 1.379.565 DT HT, dont 1.197.106 DT HT figurent parmi les autres passifs courants.

- La société Air Liquide Tunisie a signé une convention de mise à disposition de personnel expérimenté et qualifié au profit de la société ALMEIH afin de lui permettre de répondre à des besoins accrus de ressources présentant des qualités demandées par ALMEIH. Cette convention prend effet à partir du 01 janvier 2023 pour une durée de 5 ans renouvelables pour la même période et se poursuivra jusqu'à sa résiliation par accord mutuel.

Au titre du service fourni, ALT facturera à ALMEIH des honoraires sur la base du coût réel encouru par ALT pour rendre ces services (coûts directs de personnel, frais de déplacement, frais généraux et coûts informatiques), majoré d'une marge de 15%. La détermination des honoraires est basée sur le nombre

d'employés à temps plein ("ETP") affectés au service fourni par ALT et les coûts encourus par ALT pour l'exécution des services. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022.

Le montant constaté en autres produits d'exploitation au titre de cette convention s'élève à 220.831 Euro soit 743.183 DT. La créance totale au titre de cette convention s'élève au 31 décembre 2024 à 1.350.683 DT.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 01 avril 2022 un contrat de prestation services informatiques intra-groupe avec la société Air Liquide IT SA avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2022. Il s'agit du même contrat initialement conclu en 2018 avec « AL SA » et déjà approuvé par le conseil lors de sa réunion du 29 mars 2018 et amendé en 2020.

Ce contrat portant modification du client de « AL SA » à « AL IT », a été autorisé par votre Conseil d'administration du 31 mars 2022, et ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI. En vertu de ce contrat, la société Air Liquide Tunisie SA facturera à la société Air Liquide IT SA un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Au titre de l'année 2024, il a été constaté en produit un montant 350.936 Euro soit 1.177.936 DT. Le montant global non encore encaissé au titre de cette convention s'élève au 31 décembre 2024 à 2.728.123 DT.

- Contrat de services conclu le 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans, autorisé par votre Conseil d'Administration du 26 novembre 2019, et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

Ce contrat portant modification du client de « ALSA » à « AL IT », a été autorisé par votre Conseil d'administration du 31 mars 2022.

- Dans le cadre de continuité du programme de transformation « NEW HORIZON », la société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 01 janvier 2022, une nouvelle convention avec Air Liquide IT SA dont l'objet principal est la standardisation des processus et des procédures à travers le HUB, grâce au déploiement d'un système ERP unifié. Cette convention a été autorisée par votre conseil du 31 mars 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2022.

Le montant total à facturer par la société Air Liquide IT SA en 2024 au titre de ces deux conventions s'est élevé à 487.593 Euro soit 1.640.945 DT.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 avec la société Air Liquide Specna un contrat de location des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m<sup>2</sup> sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de trois ans à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2020. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 50.000 DT hors taxes payable annuellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'administration du 15 avril 2021.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2024 au titre de cette convention s'est élevé à 54.776 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2024 au titre de cette convention s'élève à 366.340 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu, en date du 9 novembre 2020, un avenant à la convention de fournitures et de services avec la société Air Liquide Tunisie Services SA qui date du 2 août 1993, telle que modifiée par les avenants du 1<sup>er</sup> janvier 2012, du 6 octobre 2014 et du 18 mai 2015, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 17 décembre 1993, du 19 novembre 2012, du 17 avril 2015, du 12 avril 2016 et du 4 novembre 2020. Cette convention porte sur les prestations fournies par la société Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion administrative et financière et de la mise à disposition de la société Air Liquide Tunisie Services de toute l'infrastructure, d'approvisionnement, de stockage et de distribution, y compris les emballages nécessaires à la commercialisation de ses produits ainsi que l'infrastructure de conditionnement de Gaz importé et le service du personnel dédié et de la mise à disposition de la logistique. Suite au présent avenant, autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Tunisie Services SA un montant correspondant aux coûts supportés des différents travaux, prestations et mise à disposition moyennant une marge de 8%.

Le montant total facturé en 2024 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 12.582.904 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2024 s'élève à 14.973.656 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 9 novembre 2020 un avenant à l'accord de fourniture et services conclu avec la société Air Liquide Specna en date du 6 octobre 2014 et autorisé par le Conseil d'administration du 17 avril 2015. Cet avenant porte sur :

- La mise à disposition par la société Air Liquide Tunisie S.A de l'unité de production FLOXFILL, et
- La fourniture de prestations par Air Liquide Tunisie S.A dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière dont notamment : l'établissement et le respect des règles de qualité et de sécurité, l'analyse des gaz, la recherche et développement, la gestion des approvisionnements...

Le présent avenant est conclu pour une période de deux ans avec effet rétroactif à partir du 01 janvier 2020, il se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction.

En rémunération de ces différents travaux, prestations et mises à disposition, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Specna un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 8%.

Selon le nouvel avenant autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020.

Le montant total facturé en 2024 à la société Air Liquide Specna s'est élevé à 147.728 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2024 s'élève à 175.796 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu un contrat de licence de technologie avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales. La charge relative de 2024 au titre de cette convention s'est élevée à 3.632.854 DT.
- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu un contrat de licence de marques, le 28 mai 1998, avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1<sup>er</sup> janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3%. La charge relative à l'exercice 2024 au titre de cette convention s'est élevée à 322.522 DT.

Le montant non encore réglé au titre de ces deux conventions à la date du 31 décembre 2024 s'élève à 8.235.450 DT TTC, dont 6.377.002 DT TTC figurent parmi les fournisseurs et comptes rattachés.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 9 novembre 2020 un contrat de sous licence avec les sociétés du groupe Air Liquide Tunisie Services SA, Vitalaire et Air Liquide Specna pour une durée de 3 ans prenant effet rétroactivement le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et renouvelable par tacite reconduction, autorisé par le Conseil d'administration du 4 novembre 2020, et ayant pour objet :
  - Le droit de l'exploitation et de l'utilisation du nom commercial «AIR LIQUIDE».
  - Le droit d'utilisation de la technologie pour l'utilisation et la commercialisation entrant dans le champ d'application du contrat entre Air Liquide Tunisie SA « ALT » et Air Liquide SA « AL SA » et qui couvre toutes les inventions brevetées ou brevetables ainsi que tout procédé et développement constituant des accessoires indispensables desdites inventions.
  - Le droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société Air Liquide SA « AL SA ».

En contrepartie de ces prestations, chaque société bénéficiaire verse à la société Air Liquide Tunisie une rémunération proportionnelle à son chiffre d'affaires fixée comme suit :

- Au titre du droit d'exploitation et d'utilisation du nom commercial « AIR LIQUIDE » : une rémunération égale à 0,3% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'utilisation de la technologie : une rémunération égale à 3,2% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.

- Au titre du droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société « ALSA » : une rémunération correspondante au montant payé par la société « ALT » à la société « ALSA » est répartie selon un coefficient contractuel.

Le montant total facturé en 2024 par dans le cadre de cette convention s'est élevé à 3.435.351 DT HTVA. Le montant non encore décaissé à la date du 31 décembre 2024 s'élève à 4.088.068 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 25 décembre 2019 une convention de souscription à des billets de trésorerie émis par la société Air Liquide Tunisie Services auprès de la Banque de Tunisie. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie Services a émis un billet de trésorerie, où il y aura un seul et unique souscripteur qui est Air Liquide Tunisie S.A, pour un montant maximal de 25.000.000 DT pour l'exercice 2020 et les années suivantes, et moyennant un taux d'intérêt de 8% l'an, avec possibilité de remboursement anticipé ou de prorogation. Ladite convention a été entérinée lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 24 avril 2020.

En 2024, le montant des billets de trésorerie souscrit par la société Air Liquide Tunisie s'élève à 10.000.000 DT et les produits financiers relatifs à cette convention s'élèvent à 809.656 DT HTVA.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu un contrat de services, le 10 juin 2019, avec la société Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA), autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la supervision, le monitoring et l'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2024 relative à cette convention s'est élevée à 77.000 Euro soit 255.709 DT. Le montant total est non encore facturé au 31 décembre 2024.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu une convention de crédit fournisseur, le 1<sup>er</sup> décembre 2006, avec la société Air Liquide Tunisie Services SA et autorisée par votre Conseil d'administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées.

Le montant total facturé à la société Air Liquide Tunisie Services SA en 2024 au titre de cette convention s'est élevé à 2.359.363 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2024 s'élève à 2.524.519 DT TTC relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a facturé au cours de l'exercice 2024 à la société Air Liquide Specna des intérêts de retard des créances échues et impayées, le montant total s'est élevé à 58.727 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2024 s'élève à 62.840 DT TTC.
- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu un avenant, le 1<sup>er</sup> avril 2017, et autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1<sup>er</sup> juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par votre Conseil d'administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 Euro hors taxes, indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 Euro hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel.

Aucune facturation n'a eu lieu en 2024 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre de cette prestation.

Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2024 s'élève à 157.126 Euro, soit 518.478 DT.

## II- *Obligations et engagements de la société envers les dirigeants*

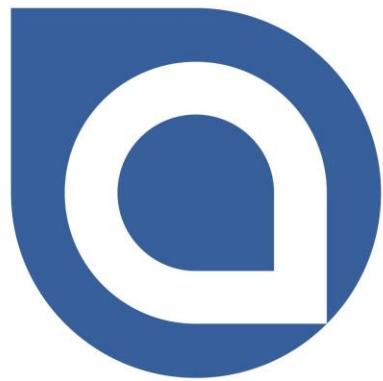
Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 s'est élevée à 1.077.738 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge des frais de scolarité pour un total de 961.492 DT. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction. Les autres avantages accordés au Directeur Général tels se composent d'une indemnité de logement pour un montant de 97.174 DT et d'une assurance complémentaire de 19.072 DT y compris les charges sociales et fiscales,
- La société a alloué en 2024, des jetons de présence au profit des administrateurs résidents d'un montant total de 50.000 DT.
- La société a alloué en 2024, des jetons de présence au profit des membres résidents du comité d'audit d'un montant total de 10.000 DT.

Les obligations et engagements de la société Air Liquide Tunisie SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit (en DT) :

Rubrique	<u>D.G</u>		<u>PCA</u>		<u>Administrateurs</u>	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Salaires	880 912	110 806	-	-	-	-
Avantages à court terme	80 580	-	-	-	-	-
Autres avantages	116 246	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	20 000	20 000	40 000	40 000
<b>Total</b>	<b>1 077 738</b>	<b>110 806</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.



# Air Liquide

Les EF arrêtés le 31/12/2024

## **ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AIR LIQUIDE TUNISIE :**

Nous avons présenté au conseil d'administration les principaux enjeux liés aux États Financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

**BILAN : LES ACTIFS**  
**(Modèle de référence)**  
*(Exprimé en Dinar Tunisien)*

	Notes	<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>Au 31 décembre 2023</b>
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		2 456 176	2 398 347
Moins: amortissements		<i>&lt;2 376 306&gt;</i>	<i>&lt;2 341 547&gt;</i>
	(1)	<b>79 870</b>	<b>56 800</b>
Immobilisations corporelles		145 560 292	136 164 548
Moins: amortissements		<i>&lt;114 711 883&gt;</i>	<i>&lt;110 491 090&gt;</i>
	(1)	<b>30 848 409</b>	<b>25 673 458</b>
Immobilisations financières		1 936 355	1 872 137
Moins: provisions		<i>&lt;138 822&gt;</i>	<i>&lt;138 822&gt;</i>
	(2)	<b>1 797 533</b>	<b>1 733 315</b>
<b>Total des Actifs immobilisés</b>		<b>32 725 812</b>	<b>27 463 573</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>32 725 812</b>	<b>27 463 573</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		6 133 269	7 230 597
Moins: provisions		<i>&lt;868 897&gt;</i>	<i>&lt;880 246&gt;</i>
	(3)	<b>5 264 372</b>	<b>6 350 351</b>
Clients et comptes rattachés		46 653 186	70 508 884
Moins: provisions		<i>&lt;1 833 435&gt;</i>	<i>&lt;1 833 434&gt;</i>
	(4)	<b>44 819 751</b>	<b>68 675 450</b>
Autres actifs courants (*)		12 674 591	7 098 480
Moins: provisions		<i>&lt;2 769 247&gt;</i>	<i>&lt;1 433 372&gt;</i>
	(5)	<b>9 905 344</b>	<b>5 665 108</b>
Placements et autres actifs financiers	(6)	54 006 171	28 008 462
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	2 737 515	2 195 296
<b>Total des actifs courants</b>		<b>116 733 153</b>	<b>110 894 667</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>149 458 965</b>	<b>138 358 240</b>

(\*) La colonne comparative arrêtée au 31.12.2023 est retraitée pour des fins de comparabilité (voir les notes 5 et 11)

**BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**  
**(Modèle de référence)**  
*(Exprimé en Dinar Tunisien)*

Notes	<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>Au 31 décembre 2023</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	40 937 600	40 937 600
Réserves	4 093 760	4 093 760
Subventions reçues	29 624	58 658
Fonds social	189 671	183 390
Résultats reportés	37 336 482	29 223 395
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>82 587 137</b>	<b>74 496 803</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>20 405 671</b>	<b>18 829 362</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation du résultat</b>	<b>(8)</b>	<b>102 992 808</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Emprunts	476 025	501 128
Autres passifs financiers	(9) 9 726 141	9 616 386
Provisions	79 735	79 735
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>10 281 901</b>	<b>10 197 249</b>
<b>Passifs courants</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés (*)	(10) 22 263 487	17 687 194
Autres passifs courants	(11) 13 565 475	14 931 242
Concours bancaires et autres passifs financiers	(12) 355 294	2 216 390
<b>Total des passifs courants</b>	<b>36 184 256</b>	<b>34 834 826</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>46 466 157</b>	<b>45 032 075</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>149 458 965</b>	<b>138 358 240</b>

(\*) La colonne comparative arrêtée au 31.12.2023 est retraitée pour des fins de comparabilité (voir les notes 5 et 10)

**ETAT DE RESULTAT**  
**(Modèle de référence)**  
*(Exprimé en Dinar Tunisien)*

	Notes	<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>Au 31 décembre 2023</b>
<b>Revenus</b>			
Coût des ventes	(13) (14)	36 808 536 <32 150 794>	37 119 208 <30 863 798>
<b>Marges brute</b>		<b>4 657 742</b>	<b>6 255 410</b>
Autres produits d'exploitation (*)	(15)	2 004 929	1 937 635
Frais de distribution	(16)	<1 408 828>	<1 257 520>
Frais d'administration (*)	(17)	<3 558 977>	<3 670 525>
Autres charges d'exploitation	(18)	<520 025>	<331 005>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 174 841</b>	<b>2 933 995</b>
Charges financières nettes	(19)	2 320 989	3 526 771
Produits des placements		3 911 712	1 376 091
Produits des participations	(20)	14 998 800	12 748 980
Autres gains ordinaires		724 383	681 380
Autres pertes ordinaires		<310 262>	<539 722>
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>22 820 463</b>	<b>20 727 495</b>
Impôt sur les bénéfices	(21)	<2 414 792>	<1 898 133>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>20 405 671</b>	<b>18 829 362</b>

(\*) La colonne comparative arrêtée au 31.12.2023 est retraitée pour des fins de comparabilité (voir les notes 15 et 17)

**ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**(Modèle de référence)**  
*(Exprimé en Dinar Tunisien)*

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements reçus des clients	85 175 098	58 881 187
Intérêts reçus	3 657 361	1 398 222
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel (*)	<b>&lt;48 588 457&gt;</b>	<b>&lt;45 755 253&gt;</b>
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	<b>&lt;9 970 480&gt;</b>	<b>&lt;6 815 569&gt;</b>
Intérêts payés (*)	<b>&lt;171 124&gt;</b>	<b>&lt;117 670&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>30 102 398</b>	<b>7 590 917</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements pour acquisition d'immobilisations	<b>&lt;6 081 994&gt;</b>	<b>&lt;1 543 328&gt;</b>
Encaissements sur cession d'immobilisations	194 235	162 601
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>&lt;5 887 759&gt;</b>	<b>&lt;1 380 727&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Dividendes et autres distributions payés	<b>&lt;10 316 275&gt;</b>	<b>&lt;9 006 272&gt;</b>
Dividendes et autres distributions reçus	14 998 800	12 748 98
Remboursement d'emprunts	<b>&lt;296 558&gt;</b>	<b>&lt;226 489&gt;</b>
Décaissements provenant d'achat de Certificats de Dépôt	<b>&lt;26 000 000&gt;</b>	<b>&lt;10 000 000&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>&lt;21 614 033&gt;</b>	<b>&lt;6 483 781&gt;</b>
<b>Incidences des variations des taux de changes sur les liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>22 914</b>	<b>&lt;89 847&gt;</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>2 623 520</b>	<b>&lt;363 438&gt;</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>113 995</b>	<b>477 433</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>2 737 515</b>	<b>113 995</b>

**SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION au 31 décembre 2024**

PRODUITS		CHARGES		Période allant du 01 Janvier au 31 décembre 2024		31/12/2023
Revenus et autres produits	36 808 536	Déstockage de production	961 815			
Total	36 808 536	Total	961 815	<b>Production</b>	<b>35 846 721</b>	<b>37 860 992</b>
Production	35 846 721	Achats consommés	20 097 143	<b>Marge sur coût matières</b>	<b>15 749 578</b>	<b>17 280 994</b>
<b>Marge sur coût matières</b>	<b>15 749 578</b>	Autres charges externes TFSE Transport FDP Ass.technique	<b>4 533 680</b>			
Total	<b>15 749 578</b>	Total	<b>4 533 680</b>	<b>Valeur Ajoutée Brute</b>	<b>11 215 898</b>	<b>12 893 147</b>
<b>Valeur Ajoutée Brute</b>	<b>11 215 898</b>	Impôts et taxes Charges de personnel y compris TFP et FOPROLOS	29 297 7 810 071			
Total	11 215 898	Total	7 839 368	<b>Excédent brut d'exploitation (*)</b>	<b>3 376 530</b>	<b>6 162 266</b>
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>3 376 530</b>	Autres charges ordinaires Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires Charges Diverses Autres Pertes Charges Financières I. S.	7 193 763 4 127 621 78 997 310 262 262 090 2 414 792 7 193 763			
Autres produits d'exploitation	2 004 929					
Produits des participations	14 998 800					
Produits des placement	-					
Produits Financiers	6 494 792					
Reprise de provision pour risque	-					
Autres gains	724 383					
Total	27 599 434	Total	7 193 763	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>20 405 671</b>	<b>18 829 362</b>
<b>Résultat positif des activités ordinaires</b>	<b>20 405 671</b>	Effet négatif des modifications comptables		<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>20 405 671</b>	<b>18 829 362</b>

# ***Notes aux États Financiers***

## **Présentation du Groupe**

Le Groupe Air Liquide Tunisie est constitué comme suit :

Sociétés	Activité
<b>Air Liquide Tunisie</b>	Production des gaz industriels et médicaux
<b>Air Liquide Tunisie Services</b>	Commercialisation des gaz industriels et médicaux, de matériel de soudage et de matériel médical
<b>VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie)</b>	Vente et location de matériel de soin à domicile
<b>Air Liquide SPECNA</b>	Production de gaz spéciaux

Principaux indicateurs des sociétés du Groupe :

Sociétés	Total Bilan	Capitaux Propres	Résultat net	(En milliers de dinars)
<b>Air Liquide Tunisie</b>	149 459	102 993	20 406	
<b>Air Liquide Tunisie Services</b>	109 104	24 649	22 265	
<b>VITALAIRE</b>	366	58	-96	
<b>Air Liquide SPECNA</b>	6 108	2 242	66	

Air Liquide Tunisie Services est une société anonyme régie par la loi 91-44 du 13 juillet 1991 sur le commerce de distribution.

Elle a été créée le 15 juin 1992 avec un capital de 750.000 dinars, détenu à concurrence de 99,992% par Air Liquide Tunisie.

VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie) est une société à responsabilité limitée au capital de 200.000 dinars divisé en vingt mille parts de dix dinars chacune.

Air Liquide Specna est une société à responsabilité limitée au capital de 150.000 dinars divisé en mille cinq cents (1 500) parts sociales de cents dinars (100) chacune, attribuées aux associés comme suit :

500 parts sociales à Air Liquide Tunisie Services –SA \_\_\_\_\_ 50 000 Dinars  
 500 parts sociales à Air Liquide Maroc–SA \_\_\_\_\_ 50 000 Dinars  
 500 parts sociales à Air Liquide Egypt –SARL \_\_\_\_\_ 50 000 Dinars

## **1. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES**

### **RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS**

- Les états financiers de la société Air Liquide Tunisie SA sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en DT tunisien et couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.

#### **PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES**

##### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

##### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporis.

##### **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises, des produits fabriqués et des prestations de services.

##### **Ventes de marchandises**

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

##### **Prestations de services**

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

- **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

- **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatée au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

## **2. NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS**

### **BILAN - ACTIF**

#### **NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en DT)**

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31.12.2023	Acquisitions	Virements de compte à compte	Cessions	Valeurs brutes au 31.12.2024
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 398 347</b>	<b>36 107</b>	<b>21 722</b>	-	<b>2 456 176</b>
Logiciels	2 378 347	36 107	21 722	-	2 436 176
Fonds de commerce	20 000	-	-	-	20 000
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>136 164 548</b>	<b>9 780 264</b>	<b>&lt;21 722&gt;</b>	<b>&lt;362 798&gt;</b>	<b>145 560 292</b>
Terrains	907 294	-	-	-	907 294
Constructions	4 636 421	-	-	-	4 636 421
Matériel et outillage	49 841 453	108 351	2 268 442	-	52 218 246
Matériel de transport	4 755 242	609 836	-	<246 499>	5 118 579
M.M.B & A.A.I	21 612 172	301 125	911 118	-	22 824 415
Emballages	48 672 008	2 943 697	1 533 878	-	53 149 583
Immobilisations encours	5 739 958	5 817 255	<4 735 160>	<116 299>	6 705 754
<b>Total</b>	<b>138 562 895</b>	<b>9 816 371</b>	-	<b>&lt;362 798&gt;</b>	<b>148 016 468</b>

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31.12.2023	Dotations 2024	Autres variations	Amortissements au 31.12.2024
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 341 547</b>	<b>34 759</b>	-	<b>2 376 306</b>
Logiciels	2 341 547	34 759	-	2 376 306
Fonds de commerce	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>110 491 090</b>	<b>4 329 298</b>	<b>&lt;108 505&gt;</b>	<b>114 711 883</b>
Constructions	3 501 345	157 186	-	3 658 531
Matériel et outillage	44 501 850	1 327 598	-	45 829 448
Matériel de transport	3 739 070	403 334	<108 505>	4 033 899
M.M.B & A.A.I	16 834 508	916 520	-	17 751 028
Emballages	41 914 317	1 524 660	-	43 438 977
<b>Total</b>	<b>112 832 637</b>	<b>4 364 057</b>	<b>&lt;108 505&gt;</b>	<b>117 088 189</b>

#### **NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en DT)**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2024	31.12.2023
Titres de participation (a)	754 046	754 046
Prêts au personnel (b)	64 816	64 816
Dépôts et cautionnements	1 117 493	1 053 275
<b>Total brut</b>	<b>1 936 355</b>	<b>1 872 137</b>
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<138 822>	<138 822>
<b>Total net</b>	<b>1 797 533</b>	<b>1 733 315</b>

(a) Le solde de ce compte comprend principalement la valeur des titres détenus dans notre filiale, la société Air Liquide Tunisie Services, pour un montant de 749.940 DT correspondant à la détention de 99,99 % de son capital.

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel qui sont totalement provisionnés.

### **NOTE 3 : STOCKS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2024	31.12.2023
Matières premières & Produits Chimiques	451 342	1 170 438
Matières consommables	4 245 069	3 943 926
Gaz fabriqués	1 112 671	1 191 939
Marchandises en transit	324 187	924 294
<b>Total brut</b>	<b>6 133 269</b>	<b>7 230 597</b>
Provision pour dépréciation des stocks	<868 897>	<880 246>
<b>Total net</b>	<b>5 264 372</b>	<b>6 350 351</b>

### **NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2024	31.12.2023
Air Liquide Tunisie Services	43 536 075	65 832 823
Autres clients	3 117 110	4 676 061
<b>Total brut</b>	<b>46 653 185</b>	<b>70 508 884</b>
Provision pour dépréciation des clients	<1 833 434>	<1 833 434>
<b>Total net</b>	<b>44 819 751</b>	<b>68 675 450</b>

### **NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2024	31.12.2023
Charges payées ou comptabilisées d'avance	68 865	81 182
Sociétés du Groupe (a)	5 769 048	3 267 167
Consignations en douane	110 703	127 351
Produits à recevoir (b)	212 785	426 575
Fournisseurs débiteurs (*)	1 736 769	180 923
Report d'IS	2 276 113	1 344 725
Autres comptes d'actifs courants	2 500 308	1 670 557
<b>Total brut</b>	<b>12 674 591</b>	<b>7 098 480</b>
Provision pour dépréciation des autres actifs	<2 769 247>	<1 433 372>
<b>Total</b>	<b>9 905 344</b>	<b>5 665 108</b>

(a) Ce poste enregistre les soldes débiteurs envers les sociétés de groupe dont principalement les refacturations avec la société Air Liquide IT, ALMEIH et Air Liquide Maroc.

(\*) La colonne comparative arrêtée au 31.12.2023 est retraitée pour des fins de comparabilité à la suite d'un reclassement qui se rapporte aux fournisseurs débiteurs au 31.12.2024.

Rubriques	31.12.2024	31.12.2023
Charges payées ou comptabilisées d'avance	68 865	81 182

Sociétés du Groupe (a)	5 769 048	3 267 167
Consignations en douane	110 703	127 351
Produits à recevoir (b)	212 785	426 575
Fournisseurs débiteurs (*)	1 736 769	-
Report d'IS	2 276 113	1 344 725
Autres comptes d'actifs courants	2 500 308	1 670 557
<b>Total brut</b>	<b>12 674 591</b>	<b>6 917 557</b>
Provision pour dépréciation des autres actifs	<2 769 247>	<1 433 372>
<b>Total</b>	<b>9 905 344</b>	<b>5 484 185</b>

#### **NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Prêts à moins d'un an accordé au personnel	3 993	6 284
Titres de placement	44 002 178	18 002 178
Billets de Trésorerie	10 000 000	10 000 000
<b>Total brut</b>	<b>54 006 171</b>	<b>28 008 462</b>

#### **NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
La Banque de Tunisie	2 701 951	2 096 877
UBCI	29 603	9 766
U. I. B.	-	80 309
Autres établissements bancaires	2 047	2 220
Caisses	3 914	6 124
<b>Total</b>	<b>2 737 515</b>	<b>2 195 296</b>

## BILAN - PASSIF

### NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES (en DT)

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

Rubriques	Au 31 Décembre 2023	Affectation du résultat 2023 (b)	Autres variations	Au 31 Décembre 2024
Capital social (a)	40 937 600	-	-	40 937 600
Réserve légale	4 093 760	-	-	4 093 760
Fond Social	183 390	400 000	<393 719>	189 671
Report à nouveau	29 223 395	8 113 087	-	37 336 482
Subvention d'investissement	58 658	-	<29 034>	29 624
Résultat de l'exercice	18 829 362	<18 829 362>	20 405 671	20 405 671
<b>Total</b>	<b>93 326 165</b>	<b>b &lt;10 316 275&gt;</b>	<b>19 982 918</b>	<b>102 992 808</b>

(a) Le capital est divisé en 1.637.504 actions de 25 DT chacune.

(b) Il s'agit des dividendes décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de 2023.

Les principaux actionnaires de la sociétés sont détaillés ci-après :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	967 933	59,11%
Groupe Banque de Tunisie	374 703	22,88%
Banque Nationale Agricole	181 147	11,06%
Autres Actionnaires	113 721	6,94%
<b>Total</b>	<b>1 637 504</b>	<b>100,00%</b>

### NOTE 9 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

### NOTE 10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2024	31.12.2023
Fournisseurs d'exploitation (*)	8 944 429	4 777 440
Fournisseurs d'immobilisation	3 183 457	1 325 027
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	8 549 466	9 883 228
Fournisseurs d'immobilisation, factures non parvenues	1 586 135	1 701 499
<b>Total</b>	<b>22 263 487</b>	<b>17 687 194</b>

(\*) La colonne comparative arrêtée au 31.12.2023 est retraitée pour des fins de comparabilité à la suite d'un reclassement qui se rapporte aux fournisseurs débiteurs au 31.12.2024.

Rubriques	31.12.2024	31.12.2023

Fournisseurs d'exploitation	8 944 429	4 596 517
Fournisseurs d'immobilisation	3 183 457	1 325 027
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	8 549 466	9 883 228
Fournisseurs d'immobilisation, factures non parvenues	1 586 135	1 701 499
<b>Total</b>	<b>22 263 487</b>	<b>17 506 271</b>

#### **NOTE 11 : AUTRES PASSIFS COURANTS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Charges à payer (a)	6 713 515	7 196 051
C.N.S.S.	1 214 215	769 494
Compte courant actionnaires (b)	94 873	94 873
Produits constatés d'avance	127 554	10 682
Société du Groupe (c)	140 888	32 322
Impôts et taxes	1 789 846	3 293 565
Autres créateurs	3 484 584	3 534 255
<b>Total</b>	<b>13 565 475</b>	<b>14 931 242</b>

- (a) Ce poste comprend pour l'essentiel les charges à payer au titre des redevances ALSA.
- (b) Ce poste enregistre les intérêts à recevoir sur les billets de trésorerie.
- (c) Ce poste enregistre les règlements clients encaissés par la société Air Liquide Tunisie pour le compte d'Air Liquide Tunisie Services.

#### **NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Banque de Tunisie	-	2 081 301
Intérêts Non échus courus	26 025	4 368
Echéance Emprunts à moins d'un an	329 269	130 721
<b>Total</b>	<b>355 294</b>	<b>2 216 390</b>

## **ETAT DE RESULTAT**

### **NOTE 13 : REVENUS (en DT)**

Le total de ce poste englobe le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de gaz et de matériel durant l'année 2024 pour 36.808.536 DT et pour 37.119.208 DT en 2023.

### **NOTE 14 : COÛT DES VENTES (en DT)**

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Achats consommés	20 980 647	19 748 921
Frais de personnel	5 060 162	4 953 649
Services extérieurs	3 618 768	2 815 953
Amortissements et provisions	2 491 217	3 345 275
<b>Total</b>	<b>32 150 794</b>	<b>30 863 798</b>

### **NOTE 15 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (en DT)**

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Location	54 776	53 173
Produits divers d'exploitation (a) (*)	1 921 119	1 855 422
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	29 034	29 040
<b>Total</b>	<b>2 004 929</b>	<b>1 937 635</b>

- (a) Ce poste enregistre principalement les frais de mise à disposition de personnels expérimentés et qualifiés au profit de la société ALMEIH et les frais du projet d'assistance informatique au profit de la société Air Liquide IT.

(\*) La colonne comparative arrêtée au 31.12.2023 est retraitée pour des fins de comparabilité suite à la correction de la présentation des refaites dépenses du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI.

<b>Rubriques</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Location	54 776	53 173
Produits divers d'exploitation (*)	1 921 119	1 431 884
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	29 034	29 040
<b>Total</b>	<b>2 004 929</b>	<b>1 514 097</b>

### **NOTE 16 : FRAIS DE DISTRIBUTION (en DT)**

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Achats non stockés	54 796	77 441
Frais de personnel	769 256	752 779
Services extérieurs	539 486	415 548
Amortissements et provisions	45 290	11 752
<b>Total</b>	<b>1 408 828</b>	<b>1 257 520</b>

#### NOTE 17 : FRAIS D'ADMINISTRATION (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2024	2023
Frais du personnel administratif (*)	1 980 652	1 337 506
Services extérieurs	1 091 248	973 701
Achats non stockés	23 513	11 852
Amortissements et provisions	463 564	1 347 466
<b>Total</b>	<b>3 558 977</b>	<b>3 670 525</b>

(\*) La colonne comparative arrêtée au 31.12.2023 est retraitée pour des fins de comparabilité suite à la correction de la présentation des refaites dépenses du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI.

Rubriques	2024	2023
Frais du personnel administratif (*)	1 980 652	913 968
Services extérieurs	1 091 248	973 701
Achats non stockés	23 513	11 852
Amortissements et provisions	463 564	1 347 466
<b>Total</b>	<b>3 558 977</b>	<b>3 246 987</b>

#### NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (en DT)

Le total de ce poste se rattache à la redevance à Air Liquide SA pour 520.025 DT en 2024 contre 331.005 DT en 2023.

#### NOTE 19 : PRODUITS FINANCIERS NETS (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2024	2023
<i>Charges financières</i>	<262 090>	<344 208>
Intérêts des emprunts	<192 700>	<119 329>
Pertes de change	<69 390>	<224 879>
<i>Produits financiers</i>	<b>2 583 079</b>	<b>3 870 979</b>
Intérêts de retard (a)	2 418 090	3 632 488
Intérêts créditeurs des comptes courants	35 779	27 904
Gain de change	129 210	210 587
<b>Produits financiers nets</b>	<b>2 320 989</b>	<b>3 526 771</b>

- (a) Ce poste enregistre principalement le montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services.

#### NOTE 20 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS (en DT)

Il s'agit des dividendes perçus de notre filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2023.

#### NOTE 21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales

## **ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

### **NOTE 22 : IMPÔTS ET TAXES PAYÉS**

Ce poste représente les règlements de l'impôts sur les sociétés, des acomptes provisionnels et les droits et taxes mensuels.

### **NOTE 23 : INTÉRÊTS PAYÉS**

Ce poste représente les décaissements des intérêts débiteurs des comptes bancaires, ainsi que ceux des emprunts.

### **NOTE 24 : DÉCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS**

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours de l'exercice 2024.

### **NOTE 25 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS PAYÉS**

Le solde de ce poste représente les dividendes et autres distributions payés par Air Liquide Tunisie au titre des exercices antérieurs.

### **NOTE 26 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS RECUS**

Le solde de ce poste représente les dividendes reçus d'Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2023.

### **NOTE 27 : ENCAISSEMENT D'EMPRUNTS**

Le solde de ce poste représente le montant des emprunts à court terme contractés auprès de la BT pour le financement des opérations d'exportations et de stock.

### **NOTE 28 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS**

Le solde de ce poste représente les remboursements de l'emprunt contracté auprès de la BT.

### **NOTE 29 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS**

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

### **NOTE 30 : TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2024	2023
La Banque de Tunisie	2 701 951	15 576
UBCI	29 603	9 766
U. I. B.	-	80 309
Autres établissements bancaires	2 047	2 220
Caisses	3 914	6 124
<b>Total</b>	<b>2 737 515</b>	<b>113 995</b>

### **NOTE 31 : NOTE SUR LES PARTIES LIÉES**

#### a) *Identification des parties liées*

Les parties liées objets de la présente note sont :

- Les administrateurs, le Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA ;
- Les actionnaires ;
- Les sociétés du groupe :

Société	Relation avec ALT
Air Liquide Tunisie Services SA (ALTS)	Société filiale
Vitalaire SARL	Société filiale
Air Liquide Specna	Société filiale
Air Liquide SA (ALSA)	Société du groupe
Air Liquide Maroc	Société du groupe
Air Liquide Middle East North Africa	Société du groupe
Air Liquide Europe Business Services (ALBES)	Société du groupe
Air Liquide Middle East et India Holding (ALMEIH)	Société du groupe
Air Liquide IT SA (ALIT)	Société du groupe
Air Liquide MENA	Société du groupe
Air Liquide South Africa	Société du groupe

b) *Transactions avec les parties liées*

Compte tenu des préconisations de la NCT 39 en matière d'informations sur les parties liées, les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- Un quatrième avenant portant sur le projet Geode Truck loading System a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée entre Air Liquide Tunisie « ALT » et Air Liquide IT « AL IT » et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par « AL IT » pour la région AMEI. Il est à préciser que GEODE est une solution de gestion autonome des remplissages des camions citernes (Truck Loading System - TLS), piloté par « AL IT », visant à automatiser le processus de production et livraison dans le site Borj Cedria. En vertu de cette convention, ALIT facturera des frais de déploiement d'un montant de 170 000 euros ainsi que des frais d'utilisation annuels. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 14 novembre 2024 et a pris effet à partir du 01<sup>er</sup> janvier 2025.
- Un cinquième avenant portant sur le projet Alert IT a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée entre Air Liquide Tunisie S.A « ALT » et Air Liquide IT « AL IT » et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par « AL IT » pour la région AMEI. Alert IT est un outil utilisé pour la supervision à distance des appareils automatisés (DCS) sur les sites industriels. Alert IT centralise les alertes critiques et les transmet aux techniciens en astreinte selon un calendrier prédefini. Alert IT fait partie des outils permettant la salle de contrôle avancée et la supervision à distance des usines. Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 14 novembre 2024 et a pris effet à partir du 01<sup>er</sup> janvier 2025.
- Au cours de l'exercice 2024, la société Air Liquide Tunisie S.A a réalisé des opérations d'achats de consommables de soudage auprès de la société Air Liquide Tunisie Services pour un montant de 60.862 DT HT. La dette correspondante inscrite au passif du bilan s'élève au 31 décembre 2024 à 60.862 DT. Il convient de préciser que la société Air Liquide Tunisie S.A a dû acquérir ces consommables afin d'assurer l'entretien des cadres de gaz. La direction estime que cette opération est courante et rentre dans le cadre normal de l'activité des deux sociétés. En conséquence, aucun rapport spécial n'a été émis à ce sujet.
- Un troisième avenant portant sur le projet OT-BOX a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée entre Air Liquide Tunisie « ALT » et Air Liquide IT « AL IT » et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par « AL IT ». Il s'agit d'un programme mondial majeur, piloté par l'IT du Groupe Air Liquide, visant à sécuriser les actifs industriels de toutes les filiales contre les incidents/risques cyber (Ex. Virus, logiciel malveillant, hameçonnage, piratage, perte de contrôle des unités de production, accès aux données confidentielles, etc...). Il convient de signaler que cette convention n'est pas encore activée jusqu'au 31 décembre 2024.
- Au cours de l'exercice 2024, la société Air Liquide Tunisie S.A a réalisé une opération de vente avec la société Air Liquide Tunisie service. Cette opération porte sur le transfert de propriété de l'ensemble du parc roulant vrac utilisé pour le transport des gaz vrac d'Air Liquide Tunisie à Air Liquide Tunisie Services. Ce transfert est justifié par le fait que les documents de transport sont édités au nom d'ALTS dans la mesure où c'est l'entité qui commercialise les produits transportés alors que le matériel roulant est la propriété d'ALT qui bénéficie d'une autorisation de transport pour son propre compte. La valeur brute des immobilisations objets du transfert s'élève à 1.872.844 DT. L'opération de transfert prévue par cette convention n'a pas été effectuée jusqu'au 31 décembre 2024.

- Au cours de l'exercice 2023, la société Air Liquide Tunisie S.A a réalisé une opération d'achat de CO2 auprès de la société Air Liquide Tunisie Services pour un montant de 2.106.490 DT. La dette correspondante inscrite au passif du bilan au titre de cette opération s'élève, au 31 décembre 2024, à 2.506.723 DT. Il est à rappeler qu'en 2023, Air Liquide Tunisie SA a dépassé son quota d'importation au titre de ce produit et, afin d'assurer la continuité de son activité, Air Liquide Tunisie Services a importé pour son compte afin de respecter les délais de livraison clients. La direction a estimé que cette opération est courante et rentre dans le cadre normal de l'activité des deux sociétés.
- Dans le cadre du projet Gym Transform « GymT », la société Air Liquide Tunisie a signé une convention avec la société Air Liquide Europe Business Services (ALEBS). Cette convention, porte sur l'activité transactionnelle notamment le traitement des opérations comptables, la saisie des données, la gestion des requêtes, la gestion des demandes de remboursement des frais de personnel, le traitement des paiements, l'enregistrement des opérations de trésorerie, la saisie des données dans le système de consolidation et la gestion des requêtes des auditeurs.

En vertu de cette convention, ALEBS facture une rémunération annuelle qui est révisée annuellement, basée sur la méthode du coût réel majoré en tenant compte des dépenses d'exploitation (Coûts directs du personnel, Coûts généraux et coûts IT) engagées par ALEBS pour fournir ces services, moyennant une majoration de 5%. La répartition des frais est basée sur le nombre de ETP (Équivalent Temps Plein) réellement affectés au service rendu à la société ALT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Europe Business Services en 2024 au titre de cette convention s'élève à 367.454 € soit 1.236.631 DT. Les dettes non encore réglées au 31 décembre 2024 et figurant parmi les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 183.198 € soit 608 385 DT.

- Dans le cadre de l'organisation interne des activités du groupe Air Liquide en Afrique, au Moyen-Orient et en Inde, la société Air Liquide Tunisie a signé une convention de fourniture de services.

En vertu de cette convention, la société ALMEIH a été identifiée en tant que Centre de Soutien aux Entreprises chargé de fournir des services de soutien opérationnel aux entités du groupe Air Liquide dans les domaines de la fiscalité, du conseil en trésorerie, de l'assurance, du contrôle interne et de la gestion des risques, des ressources humaines et des services d'achats afin d'assurer un développement harmonieux des entités du Groupe. Selon cette convention, la société ALMEIH facturera trimestriellement, à la société Air Liquide Tunisie un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2023.

Le montant constaté en charge au titre cette convention s'élève au 31 décembre 2024 à 321.806 € soit 1.083.006 DT. Le montant non encore réglé au titre de cette convention à la date du 31 décembre 2024 s'élève à 1.379.565 DT HT, dont 1.197.106 DT HT figurent parmi les autres passifs courants.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a signé une convention de mise à disposition de personnel expérimenté et qualifié au profit de la société ALMEIH afin de lui permettre de répondre à des besoins accrus de ressources présentant des qualités demandées par ALMEIH. Cette convention prend effet à partir du 01 janvier 2023 pour une durée de 5 ans renouvelables pour la même période et se poursuivra jusqu'à sa résiliation par accord mutuel.

Au titre du service fourni, « ALT » facturera à ALMEIH des honoraires sur la base du coût réel encouru par ALT pour rendre ces services (coûts directs de personnel, frais de déplacement, frais généraux et coûts informatiques), majoré d'une marge de 15%. La détermination des honoraires est basée sur le nombre d'employés à temps plein ("ETP") affectés au service fourni par « ALT » et les coûts encourus par ALT pour l'exécution des services. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022.

Le montant constaté en autres produits d'exploitation au titre de cette convention s'élève à 220.831 Euro soit 743.183 DT. La créance totale au titre de cette convention s'élève au 31 décembre 2024 à 1.350.683 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 01 avril 2022 un contrat de prestation services informatiques intra-groupe avec la société Air Liquide IT SA avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2022. Il s'agit du même contrat initialement conclu en 2018 avec ALSA et déjà approuvé par le conseil lors de sa réunion du 29 mars 2018 et amendé en 2020.

Ce contrat portant modification du client de « ALSA » à « AL IT », a été autorisé par votre Conseil d'administration du 31 mars 2022, et ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI. En vertu de ce contrat, la société Air Liquide Tunisie SA facturera à la société Air Liquide IT SA un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Au titre de l'année 2024, il a été constaté en produit un montant 350.936 Euro soit 1.177.936 DT. Le montant global non encore encaissé au titre de cette convention s'élève au 31 décembre 2024 à 2.728.123 DT.

- Contrat de services conclu le 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans, autorisé par votre Conseil d'Administration du 26 novembre 2019, et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

Ce contrat portant modification du client de « AL SA » à « AL IT », a été autorisé par votre Conseil d'administration du 31 mars 2022.

- Dans le cadre de continuité du programme de transformation « NEW HORIZON », la société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 01 janvier 2022, une nouvelle convention avec Air Liquide IT SA dont l'objet principal est la standardisation des processus et des procédures à travers le HUB, grâce au déploiement d'un système ERP unifié. Cette convention a été autorisée par votre conseil du 31 mars 2022 avec date d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le montant total à facturer par la société Air Liquide IT SA en 2024 au titre de ces deux conventions s'est élevé à 487.593 Euro soit 1.640.945 DT.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 avec la société Air Liquide Specna un contrat de location des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m<sup>2</sup> sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de trois ans à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2020. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 50.000 DT hors taxes payable annuellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'administration du 15 avril 2021.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie S.A en 2024 au titre de cette convention s'est élevé à 54.776 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2024 au titre de cette convention s'élève à 366.340 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu, en date du 9 novembre 2020, un avenant à la convention de fournitures et de services avec la société Air Liquide Tunisie Services SA qui date du 2 août 1993, telle que modifiée par les avenants du 1<sup>er</sup> janvier 2012, du 6 octobre 2014 et du 18 mai 2015, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 17 décembre 1993, du 19 novembre 2012, du 17 avril 2015, du 12 avril 2016 et du 4 novembre 2020. Cette convention porte sur les prestations fournies par la société Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion administrative et financière et de la mise à disposition de la société Air Liquide Tunisie Services de toute l'infrastructure, d'approvisionnement, de stockage et de distribution, y compris les emballages nécessaires à la commercialisation de ses produits ainsi que l'infrastructure de conditionnement de Gaz importé et le service du personnel dédié et de la mise à disposition de la logistique. Suite au présent avenant, autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Tunisie Services SA un montant correspondant aux coûts supportés des différents travaux, prestations et mise à disposition moyennant une marge de 8%.

Le montant total facturé en 2024 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 12.582.904 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2024 s'élève à 14.973.656 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 9 novembre 2020 un avenant à l'accord de fourniture et services conclu avec la société Air Liquide Specna en date du 6 octobre 2014 et autorisé par le Conseil d'administration du 17 avril 2015. Cet avenant porte sur :

- La mise à disposition par la société Air Liquide Tunisie S.A de l'unité de production FLOXFILL, et
- La fourniture de prestations par Air Liquide Tunisie S.A dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière dont notamment : l'établissement et le respect des règles de qualité et de sécurité, l'analyse des gaz, la recherche et développement, la gestion des approvisionnements...

Le présent avenant est conclu pour une période de deux ans avec effet rétroactif à partir du 01 janvier 2020, il se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction.

En rémunération de ces différents travaux, prestations et mises à disposition, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Specna un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 8%.

Selon le nouvel avenant autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020. Le montant total facturé en 2024 à la société Air Liquide Specna s'est élevé à 147.728 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2024 s'élève à 175.796 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu un contrat de licence de technologie avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales. La charge relative 2024 au titre de cette convention s'est élevée à 3.632.854 DT.
- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu un contrat de licence de marques, le 28 mai 1998, avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1<sup>er</sup> janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3%. La charge relative à l'exercice 2024 au titre de cette convention s'est élevée à 322.522 DT.

Le montant non encore réglé au titre de ces deux conventions à la date du 31 décembre 2024 s'élève à 8.235.450 DT TTC, dont 6.377.002 DT TTC figurent parmi les fournisseurs et comptes rattachés.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu en date du 9 novembre 2020 un contrat de sous licence avec les sociétés du groupe Air Liquide Tunisie Services SA, Vitalaire et Air Liquide Specna pour une durée de 3 ans prenant effet rétroactivement le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et renouvelable par tacite reconduction, autorisé par le Conseil d'administration du 4 novembre 2020, et ayant pour objet :

- Le droit de l'exploitation et de l'utilisation du nom commercial «AIR LIQUIDE».
- Le droit d'utilisation de la technologie pour l'utilisation et la commercialisation entrant dans le champ d'application du contrat entre Air Liquide Tunisie SA «ALT» et Air Liquide SA «ALSA» et qui couvre toutes les inventions brevetées ou brevetables ainsi que tout procédé et développement constituant des accessoires indispensables desdites inventions.
- Le droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société Air Liquide SA «ALSA».

En contrepartie de ces prestations, chaque société bénéficiaire verse à la société Air Liquide Tunisie une rémunération proportionnelle à son chiffre d'affaires fixée comme suit :

- Au titre du droit d'exploitation et d'utilisation du nom commercial « AIR LIQUIDE » : une rémunération égale à 0,3% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'utilisation de la technologie : une rémunération égale à 3,2% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société « ALSA » : une rémunération correspondante au montant payé par la société « ALT » à la société « ALSA » est répartie selon un coefficient contractuel.

Le montant total facturé en 2024 par dans le cadre de cette convention s'est élevé à 3.435.351 DT HTVA. Le montant non encore décaissé à la date du 31 décembre 2024 s'élève à 4.088.068 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 25 décembre 2019 une convention de souscription à des billets de trésorerie émis par la société Air Liquide Tunisie Services auprès de la Banque de Tunisie. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie Services a émis un billet de trésorerie, où il y aura un seul et unique souscripteur qui est Air Liquide Tunisie S.A, pour un montant maximal de 25.000.000 DT pour l'exercice 2020 et les années suivantes, et moyennant un taux d'intérêt de 8% l'an, avec possibilité de remboursement anticipé ou de prorogation. Ladite convention a été entérinée lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 24 avril 2020.

En 2024, le montant des billets de trésorerie souscrit par la société Air Liquide Tunisie S.A s'élève à 10.000.000 DT et les produits financiers relatifs à cette convention s'élèvent à 809.656 DT HTVA.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu un contrat de services, le 10 juin 2019, avec la société Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA), autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la supervision, le monitoring et l'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie moyennant le paiement d'une facture semestrielle. La charge totale de l'exercice 2024 relative à cette convention s'est élevée à 77.000 EUR soit 255.709 DT. Le montant total est non encore facturé au 31 décembre 2024.
- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu une convention de crédit fournisseur, le 1<sup>er</sup> décembre 2006, avec la société Air Liquide Tunisie Services SA et autorisée par votre Conseil d'administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées. Le montant total facturé à la société Air Liquide Tunisie Services SA en 2024 au titre de cette convention s'est élevé à 2.359.363 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2024 s'élève à 2.524.519 DT TTC relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.

- La société Air Liquide Tunisie S.A a facturé au cours de l'exercice 2024 à la société Air Liquide Specna des intérêts de retard des créances échues et impayées, le montant total s'est élevé à 58.727 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2024 s'élève à 62.840 DT TTC.
- La société Air Liquide Tunisie S.A a conclu un avenant, le 1<sup>er</sup> avril 2017, et autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1<sup>er</sup> juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par votre Conseil d'administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 Euro hors taxes, indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 Euro hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel. Aucune facturation n'a eu lieu en 2024 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre de cette prestation. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2024 s'élève à 157.126 Euro, soit 518.478 DT.
- Au 31 décembre 2024, un montant de 68.797 DT figure parmi les autres actifs courants au titre des frais de la mise à disposition d'un salarié au profit de la société Air Liquide South Africa.
- Au 31 décembre 2024, un montant de 236.038 DT figure parmi les autres actifs courants au titre des frais de la mise à disposition d'un salarié au profit de la société Air Liquide Middle East et India Holding « ALMEIH ».
- Au 31 décembre 2024, un montant de 75.259 DT figure parmi les autres actifs courants au titre des frais de la mise à disposition d'un salarié au profit de la société Air Liquide « MENA ».
- Au 31 décembre 2024, un solde de 594.058 DT figure parmi les autres actifs courants. Il correspond aux créances encaissées par la société « Air Liquide Tunisie Services » pour le compte de la société « Air Liquide Tunisie S.A ».
- Au 31 décembre 2024, un solde de 140.888 DT figure parmi les autres passifs courants. Il correspond aux créances encaissées par la société « Air Liquide Tunisie SA » pour le compte des sociétés « Air Liquide Tunisie Services » et « Air Liquide SPECNA », pour des montants respectifs de 118.820 DT et 22.068 DT.

#### **NOTE 32 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Les engagements hors bilan correspondent aux cautions douanières pour 1.100 DT et ce, en 2023 et 2024.

#### **NOTE 33 : NOTE SUR LES ÉVÈNEMENTS POST CLÔTURE**

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 22 avril 2025. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

**TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE AU 31 décembre 2024**

Charges par destination	Montant	Ventilation			
		Achats consommés (1)	Charges de personnel	Amortissements	Autres charges
Coût des ventes	32 150 794	20 980 647	5 060 162	3 618 768	2 491 217
Frais de distribution	1 408 828	54 796	769 256	45 290	539 486
Frais d'administration	3 558 977	23 513	1 980 652	463 564	1 091 248
Autres charges d'exploitation	520 025	-	-	-	520 025
I/S	2 414 792				2 414 792
	<b>40 053 416</b>	<b>21 058 956</b>	<b>7 810 070</b>	<b>4 127 622</b>	<b>7 056 768</b>

(1) Achats consommés de matières stockées, de matières non stockées et de fournitures



Les EF consolidées arrêtés le  
31/12/2024

***Etats financiers consolidés :***

Nous avons présenté au conseil d'administration les principaux enjeux liés aux États Financiers Consolidés (EFC) arrêtés au 31 décembre 2024.

**BILAN : LES ACTIFS**

**(Modèle de référence)**  
*(Exprimé en Dinar Tunisien)*

	Notes	<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>Au 31 décembre 2023</b>
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		3 588 543	3 512 264
Moins: amortissements		<i>&lt;3 240 826&gt;</i>	<i>&lt;3 150 648&gt;</i>
	(1)	<b>347 717</b>	<b>361 616</b>
Immobilisations corporelles		164 544 635	152 137 026
Moins: amortissements		<i>&lt;123 472 809&gt;</i>	<i>&lt;117 936 036&gt;</i>
	(1)	<b>41 071 826</b>	<b>34 200 990</b>
Immobilisations financières		1 257 113	1 192 895
Moins: provisions		<i>&lt;197 070&gt;</i>	<i>&lt;197 070&gt;</i>
	(2)	<b>1 060 043</b>	<b>995 825</b>
<b>Total des Actifs immobilisés</b>		<b>42 479 586</b>	<b>35 558 431</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>42 479 586</b>	<b>35 558 431</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		21 165 812	23 705 709
Moins: provisions		<i>&lt;4 292 519&gt;</i>	<i>&lt;4 065 508&gt;</i>
	(3)	<b>16 873 293</b>	<b>19 640 201</b>
Clients et comptes rattachés		82 593 934	94 649 935
Moins: provisions		<i>&lt;15 070 096&gt;</i>	<i>&lt;13 639 967&gt;</i>
	(4)	<b>67 523 838</b>	<b>81 009 968</b>
Autres actifs courants (*)		22 117 936	16 806 617
Moins: provisions		<i>&lt;4 323 254&gt;</i>	<i>&lt;2 657 814&gt;</i>
	(5)	<b>17 794 682</b>	<b>14 148 803</b>
Placements et autres actifs financiers	(6)	44 006 171	18 008 462
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	13 965 022	10 615 927
<b>Total des actifs courants</b>		<b>160 163 006</b>	<b>143 423 361</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>202 642 592</b>	<b>178 981 792</b>

**BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**  
**(Modèle de référence)**

(Exprimé en Dinar Tunisien)

Notes	<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>Au 31 décembre 2023</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	40 937 600	40 937 600
Réserves	4 093 760	4 093 760
Réserves Consolidées	17 598 613	13 223 894
Subventions reçues	29 624	58 658
Fonds social	189 672	183 391
Résultats reportés	37 336 482	29 223 395
Intérêts Minoritaires	1 450 653	1 225 474
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>101 636 404</b>	<b>88 946 172</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>27 588 034</b>	<b>23 767 267</b>
<i>Part du groupe</i>	27 542 392	23 540 861
<i>Intérêts des minoritaires dans le résultat</i>	45 642	226 406
	0,17%	0,95%
<b>Total des capitaux propres avant affectation du résultat</b>	<b>(8)</b>	<b>129 224 438</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Emprunts	(9)	3 403 282
Autres passifs financiers	(10)	9 884 351
Provisions		107 821
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>13 395 454</b>
<b>Passifs courants</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés (*)	(11)	28 469 544
Autres passifs courants	(12)	25 333 538
Concours bancaires et autres passifs financiers	(13)	6 219 618
<b>Total des passifs courants</b>		<b>60 022 700</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>73 418 154</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>202 642 592</b>
		<b>178 981 792</b>

(\*) La colonne comparative arrêtée au 31.12.2023 est retraitée pour des fins de comparabilité (voir les notes 5 et 11)

**ETAT DE RESULTAT**  
**(Modèle de référence)**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>Au 31 décembre 2023</b>
<b>Revenus</b>	(14)	<b>140 071 799</b>	<b>131 347 248</b>
Coût des ventes	(15)	<71 291 590>	<70 418 591>
<b>Marges brute</b>		<b>68 780 209</b>	<b>60 928 657</b>
Autres produits d'exploitation (*)	(16)	1 990 235	1 884 457
Frais de distribution	(17)	<7 317 077>	<5 915 157>
Frais d'administration (*)	(18)	<23 462 990>	<22 816 208>
Autres charges d'exploitation	(19)	<4 597 027>	<4 221 241>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>35 393 350</b>	<b>29 860 508</b>
Charges financières nettes	(20)	<602 961>	<725 711>
Produits des placements		3 102 056	574 980
Produits des participations		-	12 463
Autres gains ordinaires		1 056 231	1 238 094
Autres pertes ordinaires		<679 156>	<679 063>
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>38 269 520</b>	<b>30 281 271</b>
Impôt sur les bénéfices	(21)	<10 681 486>	<6 514 004>
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>27 588 034</b>	<b>23 767 267</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>27 588 034</b>	<b>23 767 267</b>
<b>Résultat Consolidé Part du Groupe</b>		<b>27 542 392</b>	<b>23 540 861</b>
<b>Part des minoritaires</b>		<b>45 642</b>	<b>226 406</b>
		0,165%	0,953%

(\*) La colonne comparative arrêtée au 31.12.2023 est retraitée pour des fins de comparabilité (voir les notes 16 et 18)

**ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**(Modèle de référence)**  
*(Exprimé en Dinar Tunisien)*

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements reçus des clients	168 358 275	136 207 275
Intérêts reçus	2 994 732	1 002 898
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel	<98 611 423>	<95 280 097>
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	<20 527 370>	<15 271 297>
Intérêts payés	<564 878>	<879 356>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>51 649 336</b>	<b>25 779 423</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements pour acquisition d'immobilisations	<11 373 245>	<2 260 791>
Encaissements sur cession d'immobilisations	194 235	364 646
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>&lt;11 179 010&gt;</b>	<b>&lt;1 896 145&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Dividendes et autres distributions payés	<10 316 275>	<9 006 272>
Remboursement d'emprunts	<1 535 855>	<1 032 125>
Décaissements provenant d'achat de Certificats de Dépôt	<26 000 000>	<10 000 000>
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>&lt;37 852 130&gt;</b>	<b>&lt;20 038 397&gt;</b>
<b>Incidences des variations des taux de changes sur les liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>&lt;117 994&gt;</b>	<b>&lt;234 497&gt;</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>2 500 202</b>	<b>3 610 384</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>6 778 715</b>	<b>3 168 331</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>9 278 917</b>	<b>6 778 715</b>

(\*) La colonne comparative arrêtée au 31.12.2023 est retraitée pour des fins de comparabilité

## ***Notes aux États Financiers***

## Présentation du Groupe

Le Groupe Air Liquide Tunisie est constitué comme suit :

Sociétés	Activité
<b>Air Liquide Tunisie</b>	Production des gaz industriels et médicaux
<b>Air Liquide Tunisie Services</b>	Commercialisation des gaz industriels et médicaux, de matériel de soudage et de matériel médical
<b>VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie)</b>	Vente et location de matériel de soin à domicile
<b>Air Liquide SPECNA</b>	Production de gaz spéciaux

Principaux indicateurs des sociétés du Groupe :

Sociétés	Total Bilan	Capitaux Propres	Résultat net	(En milliers de dinars)
<b>Air Liquide Tunisie</b>	149 459	102 993	20 406	
<b>Air Liquide Tunisie Services</b>	109 104	24 649	22 265	
<b>VITALAIRE</b>	366	58	-96	
<b>Air Liquide SPECNA</b>	6 108	2 242	66	

Air Liquide Tunisie Services est une société anonyme régie par la loi 91-44 du 13 juillet 1991 sur le commerce de distribution.

Elle a été créée le 15 juin 1992 avec un capital de 750.000 dinars, détenu à concurrence de 99,992% par Air Liquide Tunisie.

VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie) est une société à responsabilité limitée au capital de 200.000 dinars divisé en vingt mille parts de dix dinars chacune.

Air Liquide Specna est une société à responsabilité limitée au capital de 150.000 dinars divisé en mille cinq cents (1 500) parts sociales de cents dinars (100) chacune, attribuées aux associés comme suit :

500 parts sociales à Air Liquide Tunisie Services –SA	50 000 Dinars
500 parts sociales à Air Liquide Maroc–SA	50 000 Dinars
500 parts sociales à Air Liquide Egypt –SARL	50 000 Dinars

## **1. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION**

### **REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les comptes consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie sont établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière, ainsi que par les normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation, et par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001, portant mise à jour du code des sociétés commerciales.

Les états financiers consolidés sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

Les états financiers consolidés comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes.

### **PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION**

Le périmètre de consolidation comprend :

- **Air Liquide Tunisie** : société mère,
- **Air Liquide Tunisie Services** : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie,
- **VITALAIRE** (ex Air Séparation Tunisie) : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie Services,
- **Air Liquide Specna** : filiale détenue à hauteur de 33,33% par Air Liquide Tunisie Services.

La méthode de consolidation utilisée pour toutes les filiales est celle de l'intégration globale. Ainsi, tous les comptes, tant de l'actif que du passif, sont incorporés poste par poste au bilan de la société mère avec constatation au passif des droits des actionnaires minoritaires. La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

### **PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES**

#### **▪ Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

#### **▪ Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables et, en général, tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33,33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

- **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de marchandises et de produits fabriqués, de la prestation de services et de l'utilisation des ressources par des tiers.

- Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lors du transfert à l'acheteur des principaux risques et avantages inhérents à la propriété.

- Prestations de services

Les revenus découlant de la prestation de services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus.

- **Stocks**

Les stocks comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)
- Les stocks de matériel de soudage
- Les stocks de matériel médical

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leur prix de revient qui comprend le prix d'achat majoré des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les travaux chevauchant sur plusieurs exercices sont comptabilisés en stock de travaux en cours lorsque le revenu correspondant n'est pas réalisé au sens de la norme comptable sur les revenus.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

- **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, qui sont constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

## **2. NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS**

### **BILAN - ACTIF**

#### **NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en DT)**

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2023	Acquisitions	Virements de compte à compte	Autres variations	Valeurs brutes au 31/12/2024
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 512 264</b>	<b>36 106</b>	<b>40 173</b>	-	<b>3 588 543</b>
Survaleur (1)	1 059 266	-	-	-	1 059 266
Logiciels	2 392 998	36 106	40 173	-	2 469 277
Fonds de commerce	60 000	-	-	-	60 000
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>152 137 026</b>	<b>13 954 227</b>	<b>&lt;40 173&gt;</b>	<b>&lt;1 506 445&gt;</b>	<b>164 544 635</b>
Terrains	907 293	-	-	-	907 293
Constructions	4 636 420	-	-	-	4 636 420
Matériel et outillage	57 449 271	111 008	3 714 841	-	61 275 120
Matériel de transport	10 504 016	1 906 425	1 944 111	<1 390 146>	12 964 406
M.M.B & A.A.I	21 932 368	311 492	1 530 589	-	23 774 449
Emballages	48 672 009	2 943 697	1 533 877	-	53 149 583
Immobilisations encours	8 035 649	8 681 605	<8 763 591>	<116 299>	7 837 364
<b>Total</b>	<b>155 649 290</b>	<b>13 990 333</b>	-	<b>&lt;1 506 445&gt;</b>	<b>168 133 178</b>

(1) Ce montant correspond à l'écart d'acquisition dégagé lors de l'intégration de la société VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie).

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31/12/2023	Dotations 2024	Autres variations	Amortissements au 31/12/2024
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 150 648</b>	<b>90 178</b>	-	<b>3 240 826</b>
Survaleur	794 450	52 964	-	847 414
Logiciels	2 356 198	37 214	-	2 393 412
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>117 936 036</b>	<b>6 487 915</b>	<b>&lt;951 142&gt;</b>	<b>123 472 809</b>
Constructions	3 501 345	348 908	-	3 850 253
Matériel et outillage	48 571 464	2 037 578	-	50 609 042
Matériel de transport	7 024 042	1 548 063	<951 142>	7 620 963
M.M.B & A.A.I	16 924 867	946 863	-	17 871 730
Emballages	41 914 318	1 606 503	-	43 520 821
<b>Total</b>	<b>121 086 684</b>	<b>6 578 093</b>	<b>&lt;951 142&gt;</b>	<b>126 713 635</b>

## NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en DT)

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2024	31.12.2023
Titres de participation (a)	13 555	13 555
Prêts au personnel (b)	64 816	64 816
Dépôts et cautionnements	1 178 742	1 114 524
<b>Total brut</b>	<b>1 257 113</b>	<b>1 192 895</b>
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<197 070>	<197 070>

<b>Total net</b>	<b>1 060 043</b>	<b>995 825</b>
------------------	------------------	----------------

(a) Il s'agit de la souscription de 100 actions nominatives dans le capital de l'Institut Méditerranéen des Technologies de la Métallurgie «IMTT».

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

### **NOTE 3 : STOCKS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Gaz	3 818 528	5 032 829
Matériel de soudage	3 235 915	2 971 062
Matériel médical	6 420 856	6 744 909
Matières premières	455 586	1 175 132
Matières consommables	5 066 562	4 747 984
Materiels gaz	1 426 580	1 881 930
Marchandises en transit	741 785	1 151 863
<b>Total brut</b>	<b>21 165 812</b>	<b>23 705 709</b>
Provision pour dépréciation des stocks	<4 292 519>	<4 065 508>
<b>Total net</b>	<b>16 873 293</b>	<b>19 640 201</b>

### **NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Clients	65 767 135	79 660 361
Clients, effets à recevoir	1 756 570	1 350 121
Clients douteux ou litigieux	15 070 229	13 639 453
<b>Total brut</b>	<b>82 593 934</b>	<b>94 649 935</b>
Provision pour dépréciation des comptes clients	<15 070 096>	<13 639 967>
<b>Total net</b>	<b>67 523 838</b>	<b>81 009 968</b>

#### **NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Etat, crédit de TVA	4 420 726	3 733 913
Consignations en douane	2 414 014	3 232 823
Charges comptabilisées d'avance	68 865	87 650
Produits à recevoir	212 785	610 955
Impôt sur les sociétés	2 408 113	1 392 708
Autres actifs courants (*)	12 593 433	7 748 568
<b>Total brut</b>	<b>22 117 936</b>	<b>16 806 617</b>
Provision pour dépréciation des autres actifs	<4 323 254>	<2 657 814>
<b>Total net</b>	<b>17 794 682</b>	<b>14 148 803</b>

(\*) La colonne comparative arrêtée au 31.12.2023 est retraitée pour des fins de comparabilité à la suite d'un reclassement qui se rapporte aux fournisseurs débiteurs au 31.12.2024.

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Etat, crédit de TVA	4 420 726	3 733 913
Consignations en douane	2 414 014	3 232 823
Charges comptabilisées d'avance	68 865	87 650
Produits à recevoir	212 785	610 955
Impôt sur les sociétés	2 408 113	1 392 708
Autres actifs courants (*)	12 593 433	7 567 645
<b>Total brut</b>	<b>22 117 936</b>	<b>16 625 694</b>
Provision pour dépréciation des autres actifs	<4 323 254>	<2 657 814>
<b>Total net</b>	<b>17 794 682</b>	<b>13 967 880</b>

#### **NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Prêts à moins d'un an accordés au personnel	3 993	6 284
Titres de placement	44 002 178	18 002 178
<b>Total brut</b>	<b>44 006 171</b>	<b>18 008 462</b>

#### **NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Banque de Tunisie	13 924 015	10 317 959
UBCI	31 624	21 507
U.I.B	-	260 524
Caisses	7 336	13 717
Autres établissements bancaires	2 047	2 220
<b>Total</b>	<b>13 965 022</b>	<b>10 615 927</b>

## BILAN – CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

### NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES (en DT)

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

Rubriques	31-déc-23	Affectation du résultat 2023	Distribution de dividendes	Autres variations	31-déc-24
<b>Capital social (a)</b>	40 937 600	-	-	-	40 937 600
Réserves	4 093 760	-	-	-	4 093 760
Résultats reportés	29 223 395	8 113 087	-	-	37 336 482
Subvention d'investissement	58 658	-	-	<29 034>	29 624
Fond social	183 391	400 000	-	<393 719>	189 672
Réserves consolidées	13 223 894	15 027 774	<10 316 275>	<336 780>	17 598 613
Intérêts des minoritaires	1 225 474	226 406	<1 200>	<27>	1 450 653
Résultat de l'exercice – Groupe	23 540 861	<23 540 861>	-	27 542 392	27 542 392
Résultat de l'exercice – Minoritaires	226 406	<226 406>	-	45 642	45 642
<b>Total</b>	<b>112 713 439</b>	<b>-</b>	<b>&lt;10 317 475&gt;</b>	<b>26 828 474</b>	<b>129 224 438</b>

(a) Il s'agit du capital social de la société mère, Air Liquide Tunisie. Il est divisé en 1.637.504 actions de 25 Dinars chacune.

Les principaux actionnaires de la société Air Liquides Tunisie sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	967 933	59,11%
Groupe Banque de Tunisie	374 703	22,88%
Banque Nationale Agricole	181 147	11,06%
Autres Actionnaires	113 721	6,94%
<b>Total</b>	<b>1 637 504</b>	<b>100,00%</b>

### NOTE 9 : EMPRUNTS (en DT)

Le solde de ce poste représente le montant en principal à long terme des emprunts, ainsi que le montant à long terme en principal relatif aux contrats de location financement contractés par les sociétés du groupe.

### NOTE 10 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Rubriques	31.12.2024	31.12.2023
Dépôt de garantie bouteilles (a)	9 726 141	9 616 386
Dépôt fondant (b)	158 210	158 210
<b>Total</b>	<b>9 884 351</b>	<b>9 774 596</b>

(a) Il s'agit des dépôts de garantie d'emballage. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils sont pris par le client.

### NOTE 11 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Fournisseurs d'exploitation (*)	3 467 898	991 615
Fournisseurs d'immobilisation	3 186 381	1 325 027
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	19 909 690	19 500 139
Fournisseurs d'immobilisation factures non parvenues	1 905 575	2 845 061
<b>Total</b>	<b>28 469 544</b>	<b>24 661 842</b>

(\*) La colonne comparative arrêtée au 31.12.2023 est retraitée pour des fins de comparabilité à la suite d'un reclassement qui se rapporte aux fournisseurs débiteurs au 31.12.2024.

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Fournisseurs d'exploitation (*)	3 467 898	810 692
Fournisseurs d'immobilisation	3 186 381	1 325 027
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	19 909 690	19 500 139
Fournisseurs d'immobilisation factures non parvenues	1 905 575	2 845 061
<b>Total</b>	<b>28 469 544</b>	<b>24 480 919</b>

#### **NOTE 12 : AUTRES PASSIFS COURANTS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>		<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Charges à payer	(a)	8 173 022	8 721 564
Produits constatés d'avance		1 543 035	1 033 915
C.N.S.S.		2 170 545	1 517 614
Compte courant d'associés	(b)	579 376	1 059 646
Impôts et autres taxes		7 296 935	5 806 442
Autres créiteurs		5 570 625	5 742 945
<b>Total</b>		<b>25 333 538</b>	<b>23 882 126</b>

(a) Ce poste enregistre essentiellement les charges du personnel à payer relatives aux départs à la retraite et aux bonus.

(b) Il s'agit des jetons de présence et des dividendes à payer.

#### **NOTE 13 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>		<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Banque de Tunisie		4 686 106	3 837 213
Intérêts échus non courus		52 192	35 687
Echeance Emprunts a moins d'un an		1 481 320	1 040 180
<b>Total</b>		<b>6 219 618</b>	<b>4 913 080</b>

#### **ETAT DE RESULTAT**

#### **NOTE 14 : REVENUS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Ventes de gaz	110 900 641	100 546 582
Ventes de matériel	29 171 158	30 800 666
<b>Total</b>	<b>140 071 799</b>	<b>131 347 248</b>

#### **NOTE 15 : COÛT DES VENTES (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Achats consommés	48 280 568	45 972 262
Frais de personnel	7 738 548	7 364 545
Dotation aux provisions et amortissements	7 420 929	8 626 775
Autres charges directes	7 851 545	8 455 009
<b>Total</b>	<b>71 291 590</b>	<b>70 418 591</b>

#### **NOTE 16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Produits divers d'exploitation (a) (*)	1 961 201	1 855 417
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	29 034	29 040
<b>Total</b>	<b>1 990 235</b>	<b>1 884 457</b>

(a) Ce poste enregistre principalement les frais de mise à disposition de personnels expérimentés et qualifiés au profit de la société ALMEIH et les frais du projet d'assistance informatique au profit de la société Air Liquide IT.

(\*) La colonne comparative arrêtée au 31.12.2023 est retraitée pour des fins de comparabilité suite à la correction de la présentation des refaites dépenses du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI.

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Produits divers d'exploitation (a) (*)	1 961 201	1 431 879
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	29 034	29 040
<b>Total</b>	<b>1 990 235</b>	<b>1 460 919</b>

#### **NOTE 17 : COÛTS DE DISTRIBUTION (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Achats non stockés	301 055	314 690

Frais de personnel	950 608	931 595
Services extérieurs	5 954 329	4 638 544
Dotations aux provisions et amortissements	111 085	30 328
<b>Total</b>	<b>7 317 077</b>	<b>5 915 157</b>

#### **NOTE 18 : CHARGES ADMINISTRATIVES (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Frais de personnel (*)	12 788 185	11 235 681
Services extérieurs	9 239 893	8 969 383
Achats non stockés	424 232	522 015
Dotations aux provisions et amortissements	1 010 680	2 089 129
<b>Total</b>	<b>23 462 990</b>	<b>22 816 208</b>

(\*) : La colonne comparative arrêtée au 31.12.2023 est retraitée pour des fins de comparabilité suite à la correction de la présentation des dépenses du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Frais de personnel	12 788 185	10 812 143
Services extérieurs	9 239 893	8 969 383
Achats non stockés	424 232	522 015
Dotations aux provisions et amortissements	1 010 680	2 089 129
<b>Total</b>	<b>23 462 990</b>	<b>22 392 670</b>

#### **NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
Redevances groupe	3 955 377	3 506 083
Services extérieurs	641 650	715 158
<b>Total</b>	<b>4 597 027</b>	<b>4 221 241</b>

#### **NOTE 20 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
<b>Charges financières</b>	<b>966 848</b>	<b>1 186 139</b>
Intérêts débiteurs des comptes courants	141 569	82 965
Pertes de change	380 723	613 436
Autres charges financières	444 556	489 738
<b>Produits financiers</b>	<b>&lt;363 887&gt;</b>	<b>&lt;460 428&gt;</b>

Intérêts créditeurs des comptes courants	<69 086>	<47 745>
Gain de change	<294 801>	<412 683>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>602 961</b>	<b>725 711</b>

#### **NOTE 21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales

#### **NOTE 22 : NOTE SUR LES PARTIES LIÉES**

- Un quatrième avenant portant sur le projet Geode Truck loading System a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée entre Air Liquide Tunisie « ALT » et Air Liquide IT « AL IT » et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par AL IT pour la région AMEI. Il est à préciser que GEODE est une solution de gestion autonome des remplissages des camions citernes (Truck Loading System - TLS), piloté par ALIT, visant à automatiser le processus de production et livraison dans le site Borj Cedria. En vertu de cette convention, ALIT facturera des frais de déploiement d'un montant de 170 000 euros ainsi que des frais d'utilisation annuels. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 14 novembre 2024 et a pris effet à partir du 01<sup>er</sup> janvier 2025.
  - Un cinquième avenant portant sur le projet ALERT IT a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée entre Air Liquide Tunisie « ALT » et Air Liquide IT « AL IT » et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par AL IT pour la région AMEI. AlertIT est un outil utilisé pour la supervision à distance des appareils automatisés (DCS) sur les sites industriels. AlertIT centralise les alertes critiques et les transmet aux techniciens en astreinte selon un calendrier prédefini. AlertIT fait partie des outils permettant la salle de contrôle avancée et la supervision à distance des usines. Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 14 novembre 2024 et a pris effet à partir du 01<sup>er</sup> janvier 2025.
  - Un troisième avenant portant sur le projet OT-BOX a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée entre Air Liquide Tunisie « ALT » et Air Liquide IT « AL IT » et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par AL IT. Il s'agit d'un programme mondial majeur, piloté par l'IT du Groupe Air Liquide, visant à sécuriser les actifs industriels de toutes les filiales contre les incidents/risques cyber (Ex. Virus, logiciel malveillant, hameçonnage, piratage, perte de contrôle des unités de production, accès aux données confidentielles, etc...). Il convient de signaler que cette convention n'est pas encore activée jusqu'au 31 décembre 2024.
  - Dans le cadre du projet Gym Transform « GymT », la société Air Liquide Tunisie a signé une convention avec la société Air Liquide Europe Business Services (ALEBS). Cette convention, porte sur l'activité transactionnelle notamment le traitement des opérations comptables, la saisie des données, la gestion des requêtes, la gestion des demandes de remboursement des frais de personnel, le traitement des paiements, l'enregistrement des opérations de trésorerie, la saisie des données dans le système de consolidation et la gestion des requêtes des auditeurs.
- En vertu de cette convention, ALEBS facture une rémunération annuelle qui est révisée annuellement, basée sur la méthode du coût réel majoré en tenant compte des dépenses d'exploitation (Coûts directs du personnel, Coûts généraux et coûts IT) engagées par ALEBS pour fournir ces services, moyennant une majoration de 5%. La répartition des frais est basée sur le nombre de ETP (Équivalent Temps Plein) réellement affectés au service rendu à la société ALT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Le montant total facturé par la société Air Liquide Europe Business Services en 2024 au titre de cette convention s'élève à 367.454 € soit 1.236.631 DT. Les dettes non encore réglées au 31 décembre 2024 et figurant parmi les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 183.198 € soit 608 385 DT.
- Dans le cadre de l'organisation interne des activités du groupe Air Liquide en Afrique, au Moyen-Orient et en Inde, la société Air Liquide Tunisie a signé une convention de fourniture de services.

En vertu de cette convention, la société ALMEIH a été identifiée en tant que Centre de Soutien aux Entreprises chargé de fournir des services de soutien opérationnel aux entités du groupe Air Liquide dans les domaines de la fiscalité, du conseil en trésorerie, de l'assurance, du contrôle interne et de la gestion des risques, des ressources humaines et des services d'achats afin d'assurer un développement harmonieux des entités du Groupe. Selon cette convention, la société ALMEIH facturera trimestriellement, à la société Air Liquide Tunisie un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2023. Le montant constaté en charge au titre cette convention s'élève au 31 décembre 2024 à 321.806 € soit 1.083.006 DT. Le montant non encore réglé au titre de cette convention à la date du 31 décembre 2024 s'élève à 1.379.565 DT HT, dont 1.197.106 DT HT figurent parmi les autres passifs courants.

- La société Air Liquide Tunisie a signé une convention de mise à disposition de personnel expérimenté et qualifié au profit de la société ALMEIH afin de lui permettre de répondre à des besoins accrus de ressources présentant des qualités demandées par ALMEIH. Cette convention prend effet à partir du 01 janvier 2023 pour une durée de 5 ans renouvelables pour la même période et se poursuivra jusqu'à sa résiliation par accord mutuel.

Au titre du service fourni, ALT facturera à ALMEIH des honoraires sur la base du coût réel encouru par ALT pour rendre ces services (coûts directs de personnel, frais de déplacement, frais généraux et coûts informatiques), majoré d'une marge de 15%. La détermination des honoraires est basée sur le nombre d'employés à temps plein ("ETP") affectés au service fourni par ALT et les coûts encourus par ALT pour l'exécution des services. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022. Le montant constaté en autres produits d'exploitation au titre de cette convention s'élève à 220.831 Euro soit 743.183 DT. La créance totale au titre de cette convention s'élève au 31 décembre 2024 à 1.350.683 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 01 avril 2022 un contrat de prestation services informatiques intra-groupe avec la société Air Liquide IT SA avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2022. Il s'agit du même contrat initialement conclu en 2018 avec ALSA et déjà approuvé par le conseil lors de sa réunion du 29 mars 2018 et amendé en 2020.

Ce contrat portant modification du client de ALSA à ALIT, a été autorisé par votre Conseil d'administration du 31 mars 2022, et ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI. En vertu de ce contrat, la société Air Liquide Tunisie SA facturera à la société Air Liquide IT SA un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Au titre de l'année 2024, il a été constaté en produit un montant 350.936 Euro soit 1.177.936 DT. Le montant global non encore encaissé au titre de cette convention s'élève au 31 décembre 2024 à 2.728.123 DT.

- Contrat de services conclu le 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans, autorisé par votre Conseil d'Administration du 26 novembre 2019, et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

Ce contrat portant modification du client de ALSA à ALIT, a été autorisé par votre Conseil d'administration du 31 mars 2022.

- Dans le cadre de continuité du programme de transformation « NEW HORIZON », la société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 01 janvier 2022, une nouvelle convention avec Air Liquide IT SA dont l'objet principal est la standardisation des processus et des procédures à travers le HUB, grâce au déploiement d'un système ERP unifié. Cette convention a été autorisée par votre conseil du 31 mars 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2022. Le montant total à facturer par la société Air Liquide IT SA en 2024 au titre de ces deux conventions s'est élevé à 487.593 Euro soit 1.640.945 DT.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de licence de technologie avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par

rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales. La charge relative de 2024 au titre de cette convention s'est élevée à 3.632.854 DT.

- La société Air Liquide Tunisie a conclu un contrat de licence de marques, le 28 mai 1998, avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1<sup>er</sup> janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3%. La charge relative à l'exercice 2024 au titre de cette convention s'est élevée à 322.522 DT. Le montant non encore réglé au titre de ces deux conventions à la date du 31 décembre 2024 s'élève à 8.235.450 DT TTC, dont 6.377.002 DT TTC figurent parmi les fournisseurs et comptes rattachés.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de services, le 10 juin 2019, avec la société Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA), autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la supervision, le monitoring et l'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie moyennant le paiement d'une facture semestrielle. La charge totale de l'exercice 2024 relative à cette convention s'est élevée à 77.000 EUR soit 255.709 DT. Le montant total est non encore facturé au 31 décembre 2024.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un avenant, le 1<sup>er</sup> avril 2017, et autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1<sup>er</sup> juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par votre Conseil d'administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 Euro hors taxes, indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 Euro hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel. Aucune facturation n'a eu lieu en 2024 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre de cette prestation. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2024 s'élève à 157.126 Euro, soit 518.478 DT.
- Au 31 décembre 2024, un montant de 68.797 DT figure parmi les autres actifs courants au titre des frais de la mise à disposition d'un salarié au profit de la société Air Liquide South Africa.
- Au 31 décembre 2024, un montant de 236.038 DT figure parmi les autres actifs courants au titre des frais de la mise à disposition d'un salarié au profit de la société Air Liquide Middle East et India Holding « ALMEIH ».
- Au 31 décembre 2024, un montant de 75.259 DT figure parmi les autres actifs courants au titre des frais de la mise à disposition d'un salarié au profit de la société Air Liquide « MENA ».

### **NOTE 23 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (en DT)**

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2024</b>	<b>31.12.2023</b>
<b><i>Engagements reçus</i></b>		
Cautions douanières	122 755	122 755
Cautions sur marchés	8 151 939	11 044 035
<b>Total</b>	<b>8 274 694</b>	<b>11 166 790</b>

### **NOTE 24 : NOTE SUR LES ÉVÈNEMENTS POST CLÔTURE**

Les états financiers consolidés sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 22 avril 2025. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

**Air Liquide Tunisie**  
**TEXTE DE PROJETS DES RESOLUTIONS PROPOSEES**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2025**

**PREMIÈRE RÉSOLUTION**

*(Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2024)*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 19 931 435 Dinars.

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2024.

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**

*(Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2024)*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2024 tels qu'ils ont été présentés.

**TROISIÈME RÉSOLUTION**

*(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales).*

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle ratifie ces opérations.

**QUATRIÈME RÉSOLUTION**

*(Affectation du résultat et fixation du dividende).*

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	20 405 671
Résultats reportés	37 336 482
<b>Total à répartir</b>	<b>57 742 153</b>
<b>Répartition</b>	
Réserves légales	
<b>Sous-total 1</b>	<b>57 742 153</b>
<b>Sous-total 2</b>	<b>57 742 153</b>
Réserve pour réinvestissement	0
Fonds Social	-500 000
Report à nouveau	44 960 873
Dividendes	-12821280
<b>Solde</b>	<b>0</b>

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à 7,5 DT pour chacune des 1 637 504 actions composant le capital social.

Le paiement sera effectué à partir du 15/07 2025.

**CINQUIÈME RÉSOLUTION**

*(Ratification de la cooptation d' administrateurs)*

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Nicolas Poirot en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Vincent Serain ayant démissionné de son mandat d'administrateur à compter du 14 novembre 2024.

Monsieur Nicolas Poirot assurera ses fonctions pour la durée restante à courir au mandat de Monsieur Vincent Serain soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2024.

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Aymen Ghorbel en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Andrew Reynolds ayant démissionné de son mandat d'administrateur à compter du 14 novembre 2024.

Monsieur Aymen Ghorbel assurera ses fonctions pour la durée restante à courir au mandat de Monsieur Andrew Reynolds soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2024.

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Madame Mathilde Godard en qualité d'administratrice en remplacement de Madame Nassima Anin ayant démissionné de son mandat d'administratrice à compter du 14 novembre 2024.

Madame Mathilde Godard assurera ses fonctions pour la durée restante à courir au mandat de Madame Nassima Anin soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2024.

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Madame Rima Eid en qualité d'administratrice en remplacement de Madame Sophie Cheene ayant démissionnée de son mandat d'administratrice à compter du 14 novembre 2024.

Madame Rima Eid assurera ses fonctions pour la durée restante à courir au mandat de Madame Sophie Cheene soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2025.

#### **SIXIÈME RÉSOLUTION**

*(Renouvellement du mandat d'un administrateur)*

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années le mandat de la Banque Nationale Agricole. Le mandat de la Banque Nationale Agricole prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

#### **SEPTIÈME RÉSOLUTION**

*(Renouvellement du mandat d'un administrateur)*

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années le mandat de Madame Mathilde Godard. Le mandat de Madame Mathilde Godard, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

#### **HUITIÈME RESOLUTION**

*(Renouvellement du mandat d'un administrateur)*

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années le mandat de Monsieur Nicolas Poirot. Le mandat de Monsieur Nicolas Poirot, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

#### **NEUVIÈME RESOLUTION**

*(Renouvellement du mandat d'un administrateur)*

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années le mandat de Monsieur Aymen Ghorbel. Le mandat de Monsieur Aymen Ghorbel, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

#### **DIXIÈME RÉSOLUTION**

*(Renouvellement de mandat d'administrateur indépendant)*

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 3 années le mandat de Monsieur Abdeslam Mankai. Le mandat de Monsieur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

#### **ONZIÈME RESOLUTION**

*(Nomination d'un deuxième administrateur indépendant)*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Mokhtar Zannad en tant qu'administrateur indépendant pour un mandat de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

#### **DOUZIÈME RÉSOLUTION**

*(Ratification de la désignation d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires)*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la décision de l'Assemblée élective du 8 janvier 2025 relative à la désignation de Monsieur Salah Omri pour le poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

#### **TREIZIÈME RÉSOLUTION**

*(Fixation du montant des jetons de présence)*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs de 85 000 Dinars par an dont 15 000 Dinars revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

#### **QUATORZIÈME RÉSOLUTION**

*(Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)*

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.